CONTRAT REGIONAL DE PAYS DU GIENNOIS

JANVIER 2007 – JANVIER 2011

BILAN DE LA 2EME GENERATION DE CONTRAT REGIONAL

Janvier 2011

Syndicat Mixte du Pays du Giennois
Centre Social des Montoires
1, rue des Loriots
45500 GIEN
Tél / Fax : 02.38.38.06.60
paysdugiennois@wanadoo.fr

PREAMBULE

La Région Centre soumet la conclusion d'un nouveau Contrat Régional de Pays à la réalisation d'une évaluation du Contrat précédent.

Cette évaluation, quantitative et qualitative, a pour ambition de dresser un bilan concerté et partagé du Contrat de Pays qui s'est achevé en janvier 2011.

Elle est destinée à fournir à l'ensemble des acteurs du Pays une source d'information, de réflexion et d'apprentissage pour que le projet de territoire du Pays, et le Contrat de Pays qui en découle, s'inscrivent dans une démarche de projet et d'amélioration en continue.

Cette démarche d'évaluation se base sur le guide méthodologique proposée par la Région Centre.

SOMMAIRE

PARTIE I - L'évaluation à travers les indicateurs régionaux	**5**
I / Les indicateurs génériques	**5**
A) Les indicateurs globaux	5
Indicateur n°1 : Taux d'engagement des crédits	5
Indicateur n°2 : Répartition des crédits en fonction du montant de subvention	7
Indicateur n°3 : Projets réalisés grâce à la dotation de solidarité du sud effet levier des contrats régionaux de pays	8
Indicateur n°4 : Effet levier	8
B) Localisation géographique des projets	9
Indicateur n°5. Localisation géographique des projets	9
Indicateur n°6. Localisation géographique des projets suivant la typologie urbain / rural	13
C) La coopération intercommunale	14
Indicateur n°7. Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires	14
D) La démocratie participative	16
Indicateur n°8. Participation du conseil de développement	16
Indicateur n°9. Partenariats hors conseil de développement	16
E) La diversité des démarches initiées ou portées par le Pays	17
Indicateur n°10 : Projets réalisés hors contrat régional de pays	17
II / Les indicateurs thématiques	**17**
A) le développement économique	17
Indicateur n°11 : La stratégie de développement économique	17
Indicateur n°12 : Nombre d'emplois créés	18
Indicateur n°13 : Démarche qualité dans les zones d'activités économiques	19
Indicateur n°14 : Immobilier d'entreprise	20
B) Les T.I.C.	20
Indicateur n°15 : Répartition des crédits engagés par sous thématique	20
C) La protection de l'environnement	21
Indicateur n°16 : Répartition des crédits engagés par sous thématique	21
Indicateur n°17 : Audits énergétiques	22
Indicateur n°18 : Part-bois dans la construction	22
Indicateur n°19 : Respect des normes HQE	23
D) L'habitat à destination de populations spécifiques	23
Indicateur n°20 : Répartition des crédits engagés par sous thématique	23
Indicateur n°21 : Etudes globales habitat et PLH mis en œuvre	24
E) Les services à la population	25
Indicateur n°22 : Répartition des crédits engagés par sous thématique	25
Indicateur n°23 : Répartition des crédits engagés par thématique en pourcentage et en nombre de projets	25
Indicateur n°24 : Nombre de maison de services mises en place	26
III / Synthèse : impact des contrats régionaux de pays sur 5 des principaux objectifs de la politique régionale	**27**
A) Le Contrat Régional de Pays permet-il d'organiser et structurer l'offre de services à la population ? :	27
1. L'étude sur les services a-t-elle permis de mettre en évidence des besoins nouveaux en services pour le territoire ?	27
2. Le recours à un bureau d'étude apporte-t-il une plus-value pour réaliser le diagnostic des services ? De même que pour l'élaboration du projet de services ?	27
3. Quel impact le projet de services a-t-il eu sur les projets identifiés ?	27
B) Le Contrat Régional de Pays favorise-t-il l'emploi et le développement économique ?	28
1. Les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Pays ont-elles contribué à conforter beaucoup d'emplois ?	28
2. Ont-elles contribué à créer des emplois en nombre ?	28
3. Le Pays a-t-il mené des actions spécifiques en faveur de l'emploi ?	28

C) Le Contrat Régional de Pays permet-il de développer l'habitat en direction de populations spécifiques ?	29
1. Le Contrat de Pays a-t-il permis de favoriser des actions d'habitat et de réflexion à destination de populations spécifiques ?	29
2. Permet-il une complémentarité des actions relatives aux différents dispositifs régionaux ?	29
D) Le Contrat Régional de Pays permet-il de contribuer à la protection de l'environnement et à un cadre de vie de qualité ?	29
1. La problématique environnementale a-t-elle été intégrée de façon significative à des projets globaux ? (zones d'activités, bâtiments agricoles)	29
2. Des actions spécifiques ont-elles été menées en faveur de l'environnement ?	29
3. Une attention particulière a-t-elle été portée à la préservation des milieux naturels, à la gestion des ressources, à la maîtrise de l'énergie ?	30
E) Le Contrat Régional de Pays permet-il de développer les T.I.C. ?	30
1. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis la mise en œuvre d'une réflexion stratégique à l'échelle du Pays en matière de TIC ?	30
2. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis le financement de lieux d'accès aux TIC ?	30
IV / Mise en perspective sur 5 points clés d'une démarche de territoire	**31**
A) Le Contrat Régional de Pays permet-il une meilleure coopération ville-campagne ?	31
1. Quels sont les modes d'échanges et/ou coopération envisagé entre les villes centres et pôles secondaires du Pays et le cas échéant avec l'agglomération limitrophe ?	31
2. Quels sont les thèmes abordés ?	31
3. Quelle est l'efficacité de cette coopération	31
B) La politique régionale de pays favorise-t-elle la mise en réseau des acteurs locaux ?	31
C) Le Contrat Régional de Pays permet-il une territorialisation des interventions du Conseil Régional ?	32
1. Combien de projets répondent directement aux enjeux identifiés dans la charte de développement ?	32
2. Combien de projets valorisent-ils les filières locales ?	32
3. Combien de projets ont-ils été abordés collectivement, avec l'ensemble des forces vives du territoire ? Et combien répondent à une demande sociale locale ?	32
D) Transversalités des actions	32
1. Le contrat a-t-il permis la réalisation de projets menés dans une approche intersectorielle (ex : agriculture / tourisme, urbanisme / environnement, culture / tourisme	32
2. Des projets initialement communaux ou individuels ont-ils évolué vers des projets intercommunaux ou collectifs ?	33
PARTIE II - L'auto-évaluation, une source de réflexion et d'apprentissage	**33**
I / La stratégie de développement du pays	**33**
II / La mise en œuvre des actions	**37**
III / L'impact des actions sur le territoire	**61**

PARTIE I - L'évaluation à travers les indicateurs régionaux

I / Les indicateurs génériques

A) Les indicateurs globaux

Indicateur n°1 : Taux d'engagement des crédits

		Taux d'engagement
Montant total réservé par la Région Centre pour le Contrat Régional de Pays (1ère enveloppe)	4 820 000 €	100 %
Montant des crédits engagés à mi-parcours (au 31 janvier 2009)	3 276 900 €	67,99 %
Montant total réservé par la Région Centre pour le Contrat Régional de Pays (2 enveloppes confondues)	5 737 000 €	100 %
Montant total des crédits engagés dans le cadre du Contrat Régional de Pays	5 544 800 €	96,65 %
Crédits non consommés	192 200 €	3,35 %

A l'achèvement du 1er Contrat Régional de Pays, le Pays du Giennois n'avait pas atteint le taux d'engagement de 75 % recommandé par la Région Centre.

De ce fait, pour ce 2ème Contrat Régional de Pays, le Pays du Giennois a été assujetti à une dotation complémentaire dite « réserve de performance » affectée ou non lors du Bilan à mi-parcours.
Celle-ci est attribuée sous réserve que le taux de mandatement des crédits (rapport entre crédits mandatés et crédits réservés) soit au moins égal à 25 %.

Lors du Bilan à mi-parcours, sur l'enveloppe totale de 4 820 000 € (1ère enveloppe), les subventions engagées représentaient 3.276.900 €, soit un taux d'engagement de 67,99 %.
Les subventions mandatées s'élèvent à 2.465.993,07 €, soit 75,43 % de mandatement. Le Pays du Giennois a donc bénéficié de cette réserve de performance pour traiter de nouveaux projets.

Avec un taux d'engagement de 96,65%, c'est la quasi-totalité des crédits régionaux qui a été utilisée en 4 ans pour assurer le développement du Pays du Giennois.

Ce résultat confirme la réalité et la pertinence des opérations identifiées dans ce Contrat Régional et traduit la bonne adéquation entre les priorités régionales et celles du territoire.

La mise en œuvre n'a pas été difficile. Certains projets inscrits étaient suffisamment aboutis pour s'intégrer dans la programmation 2007-2009.

Lorsque l'on observe la progression du taux d'engagement, on constate une première année et un premier Comité de Pilotage très attendus (examens des dossiers pour l'aménagement des 2 ZA Briare et Gien et la construction du dojo de Gien).

- 2007 : 2.408.800 € - 24 dossiers – 49,90 % de la dotation de la 1ère enveloppe.
- 2008 : 860.000 € - 16 dossiers
- 2009 : 965.700 € - 22 dossiers
- 2010 : 579.000 € - 30 dossiers
- 2011 : 730.900 € - 38 dossiers dont 158.300 € ont été attribué à l'ORAC.

Les élections municipales de mars 2008 sont intervenues avant le Bilan à mi-parcours, provoquant une réorientation de certains projets et un nécessaire temps d'adaptation des nouvelles équipes au fonctionnement du Pays.

Graphique représentant la dotation réservée et le taux d'engagement des subventions par action.

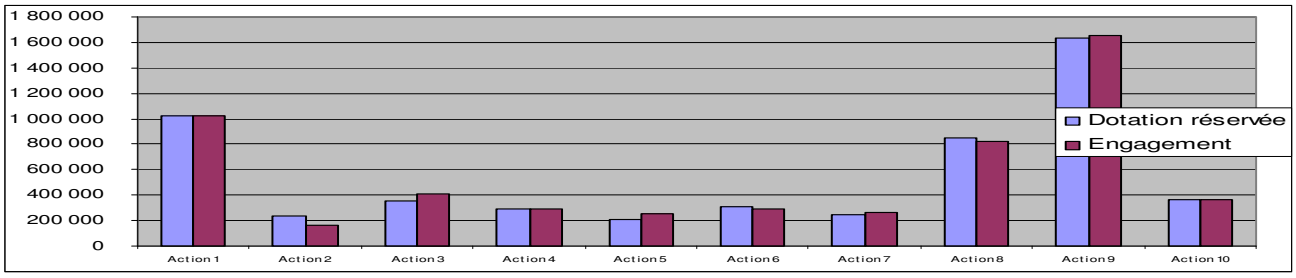

Tableau représentant le nombre de projets soutenus par action et la moyenne de subventions engagées par action.

		Nombre de projets soutenus	Montant engagé	Subvention moyenne engagée par action
Objectif I	Action 1	2	1 025 100 €	512 550 €
	Action 2	24	163 700 €	6 821 €
	Action 3	42	412 900 €	9 831 €
	Total Axe I	***68***	***1 601 700 €***	
	Action 4	3	288 600 €	96 200 €
	Total Axe II	***3***	***288 600 €***	
	Action 5	11	260 300 €	23 664 €
	Total Axe III	***11***	***260 300 €***	
Objectif II	Action 6	13	288 800 €	22 215 €
	Action 7	4	266 100 €	66 525 €
	Total Axe IV	***17***	***554 900 €***	
	Action 8	12	822 600 €	68 550 €
	Action 9	15	1 653 900 €	110 260 e
	Total Axe V	***27***	***2 476 500 €***	
Objectif III	Action 10	4	362 800 €	90 700 €
	Total Axe VII	***4***	***362 800 €***	
	TOTAL	**130**	**5 544 800 €**	

Répondant à l'objectif I « Développer les richesses du Pays pour une économie prospère », les axes I à III totalisent 82 projets (soit 63% des projets) pour un montant de 2.150.600 € de subventions engagées.

Avec l'objectif II « Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité », les axes IV à VI totalisent 38 projets (soit 29% des projets) pour un montant de 3.031.400 € de subventions engagées.

Et enfin, l'objectif III « Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays », les axes VII à VIII totalisent 4 projets (soit 3% des projets) pour un montant de 362.800 € de subventions engagées.

L'action 9 (équipements sportifs, culturel, sociaux et associatifs) occupe une place importante tant sur le point des investissements qu'en subvention attribuée. Cette action n'était pas à l'origine une priorité pour le Pays, mais a bénéficié des transferts des politiques sectorielles régionales.

Les actions économiques comme l'artisanat/commerce, l'industrie et l'agriculture constituent une priorité du Pays inscrite dans l'objectif stratégique n°1.

On compte 130 projets soutenus dans ce second Contrat Régional de Pays contre 207 lors du précédent Contrat.
Cela s'explique notamment pour les raisons suivantes :

- Une couverture totale du territoire en communautés de communes qui portent des projets plus structurants.
- Une subvention minimum relevée à 3.000 euros.
- Une suppression des fonds délégués au Pays qui rend plus difficile le montage des petits dossiers.

Tableau représentant le redéploiement des crédits par axes lors du Bilan à mi-parcours.

	Action	Enveloppe initiale	Crédits engagés au BMP (% engagé par action)	Nouvelle enveloppe après le BMP	Abondement / réduction
Axe 1 : Accompagner le développement économique	Action 1	1 145 000	1 025 100 (90%)	0	-119 900
	Action 2	116 000	0	241 000	125 000
	Action 3	250 000	221 500 (89%)	138 500	110 000
TOTAL AXE 1		**1 511 000**	**1 246 600 (83%)**	**379 500**	**115 100**
Axe 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi	Action 4	292 500	284 300 (97%)	4 300	-3 900
TOTAL AXE 2		**292 500**	**284 300 (97%)**	**4 300**	**-3 900**
Axe 3 : Dynamiser le développement touristique	Action 5	173 500	64 200 (37%)	150 500	41 200
TOTAL AXE 3		**173 500**	**65 200 (37%)**	**150 500**	**41 200**
Axe 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues	Action 6	313 100	130 600 (42%)	179 000	-3 500
	Action 7	185 000	180 000 (97%)	71 000	66 000
TOTAL AXE 4		**498 100**	**310 600 (62%)**	**250 000**	**62 500**
Axe 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population	Action 8	455 500	306 200 (67%)	545 600	396 300
	Action 9	1 654 100	960 000 (58%)	672 400	-21 700
TOTAL AXE 5		**2 109 600**	**1 266 200 (60%)**	**1 218 000**	**374 600**
Axe 6 : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles	Pas d'action dans cet axe				
Axe 7 : Développer les relations avec l'extérieur	Action 10	170 300	105 000 (62%)	257 800	192 500
TOTAL AXE 7		**170 300**	**105 000 (62%)**	**257 800**	**192 500**
Axe 8 : Développer les supports et outils de communication	Pas d'action dans cet axe				
Enveloppe fongible		65 000	0	200 000	135 000
TOTAL		**4 820 000**	**3 276 900 (68%)**	**2 460 100**	**917 000**

Indicateur n°2 : Répartition des crédits en fonction du montant de subvention

Histogramme de répartition des projets en fonction du montant de subventions.

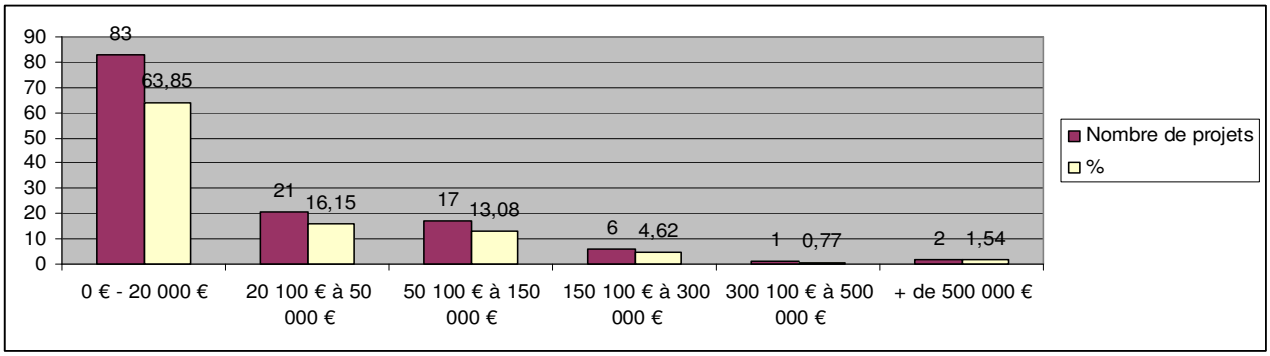

On observe que les 2/3 des projets (63,83%) ont obtenu une subvention inférieure à 20.000 €.
Ces projets proviennent essentiellement de l'action 2 : Renforcer l'artisanat et le commerce (24 projets) et de l'action 3 : Conforter une agriculture durable (42 projets), portés surtout par des privés et des agriculteurs ou CUMA en lien avec le maintien de l'élevage.
Il existe de nombreux projets mais de faible envergure peut-être compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Tableau de répartition des projets en fonction du montant de subvention et par action.

Action	Montant de subvention	Nombre de projets	%
Action 1	0 € - 20 000 €	1	0,77
	150 100 € à 300 000 €	1	0,77
Action 2	0 € - 20 000 €	24	18,46
Action 3	0 € - 20 000 €	39	30,00
	20 100 € à 50 000 €	3	2,31
Action 4	0 € - 20 000 €	2	1,54
	150 100 € à 300 000 €	1	0,77
Action 5	0 € - 20 000 €	7	5,38
	20 100 € à 50 000 €	2	1,54
	50 100 € à 150 000 €	2	1,54
Action 6	0 € - 20 000 €	4	3,08
	20 100 € à 50 000 €	8	6,15
	50 100 € à 150 000 €	1	0,77
Action 7	0 € - 20 000 €	2	1,54
	20 100 € à 50 000 €	1	0,77
	150 100 € à 300 000 €	1	0,77
Action 8	0 € - 20 000 €	3	2,31
	20 100 € à 50 000 €	2	1,54
	50 100 € à 150 000 €	6	4,62
	150 100 € à 300 000 €	1	0,77
Action 9	0 € - 20 000 €	2	1,54
	20 100 € à 50 000 €	5	3,85
	50 100 € à 150 000 €	4	3,08
	150 100 € à 300 000 €	2	1,54
	+ de 500 000 €	1	0,77
Action 10	20 100 € à 50 000 €	1	0,77
	50 100 € à 150 000 €	2	1,54
	150 100 € à 300 000 €	1	0,77

Indicateur n°3 : Projets réalisés grâce à la dotation de solidarité du sud effet levier des contrats régionaux de pays

Pas de dotation de solidarité sud.

Indicateur n°4 : Effet levier

Montant des investissements générés par le Contrat Régional de Pays : **22 926 793,88 € HT**.
Pour un euros investi par la Région Centre, **4,13 €** ont été investis localement.

L'aide régionale de 5 544 800 € a donc généré 22 926 793,88 € HT d'investissement, soit un effet multiplicateur considérable de 4,13 sur le territoire.

Histogramme représentant l'effet levier du Contrat de Pays par action.

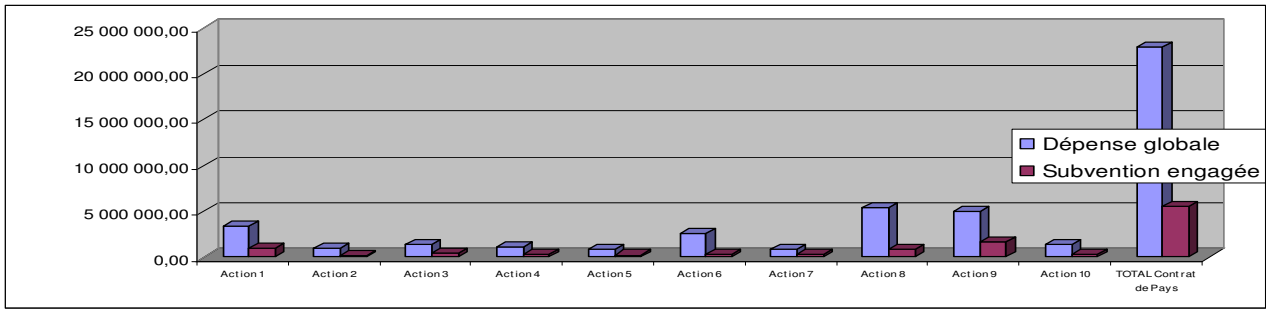

Histogramme représentant l'effet levier du Contrat de Pays par Maîtrise d'ouvrage.

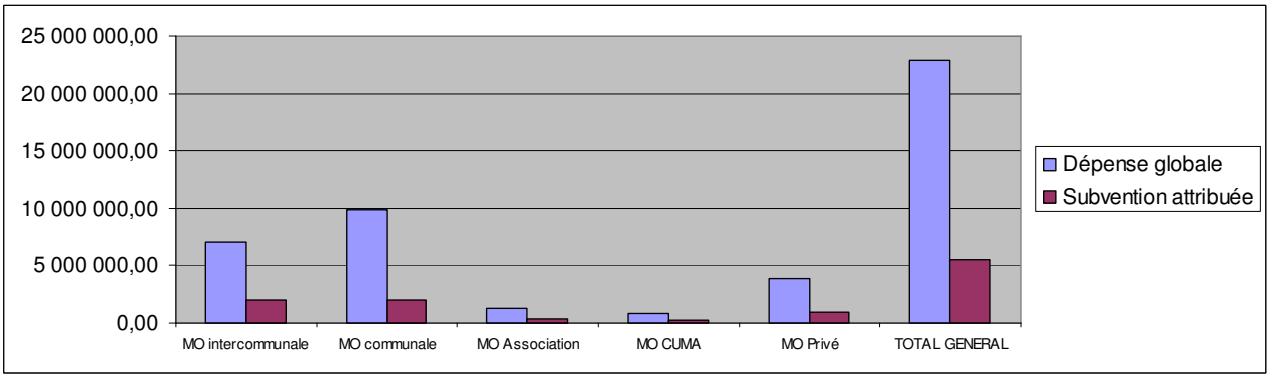

Ce sont les communes qui ont investi le plus dans ce Contrat Régional de Pays, avec une dépense globale de 9 908 561 € pour un montant de subvention attribué de 2 011 800 €

Les structures intercommunales ont investi 7 026 271 € pour une subvention de 1 993 400 €, en faveur de l'aménagement des 2 ZAE et des 2 terrains des gens du voyage mais également dans les structures sportives (sur la CC Giennoises uniquement).

La maîtrise d'ouvrage privée (agriculteurs, artisans et commerçants, …) représente 3 899 930 € d'investissement pour une subvention de 881 100 €.

Les CUMA arrivent ensuite, puis les associations en dernier, mais représente tout de même respectivement 1 310 491 € d'investissement (subvention : 383 600 €) et 781 538 € d'investissement (subvention : 275 800 €).

B) Localisation géographique des projets

Indicateur n°5 : Localisation géographique des projets

On compte 130 projets soutenus dans ce second Contrat Régional de Pays répartis sur les 31 communes du Pays, dont :

- 56 sont portés par un maître d'ouvrage public :
  - * Communes : 43
  - * Communautés de Communes : 9
  - * Syndicat de Pays : 3
  - * Autre syndicat : 1
- 25 sont portés par des CUMA,
- 7 sont portés par des Associations,
- 42 sont portés par des Privés (dont 23 projets ORAC).

Localisation des projets avec la MO	Dépense globale en €	Dépense éligible en € HT	Subvention attribuée en €
Canton de Gien *(43 projets)*	**12 557 790,90**	**6 795 764,65**	**2 917 400**
Boismorand *(1 projet commune)*	57 430,59	57 428,58	20 100
Coullons *(5 projets : 2 Cne+3 agricoles)*	172 089,18	142 422,23	46 000
Gien *(15 projets : 5 CC+2 Cne+1 Asso+7 ORAC)*	9 337 153,05	4 713 255,16	2 124 300
Langesse	0,00	0,00	0
Le Moulinet sur Solin	0,00	0,00	0
Nevoy *(3 projets : 2 Cne+1 privé)*	345 967,05	344 800,67	130 000
Poilly lez Gien *(5 projets : 1 CC+2 Cne+2 ORAC)*	595 099,43	240 933,34	76 400
St Brisson sur Loire *(1 projet : 1 agricole)*	27 939,84	25 000,00	10 000
St Martin sur Ocre	0,00	0,00	0
St Gondon *(12 projets : 1 CC+1 Agricole+4 CUMA+4 Cne+2 ORAC)*	1 981 073,01	1 240 324,67	502 700
Les Choux *(1 projet Commune)*	41 038,75	31 600,00	7 900
Canton de Briare *(43 projets)*	**7 875 080,70**	**5 302 592,02**	**1 967 000**
Adon *(3 projets : 1 Cne+2 CUMA)*	112 862,00	112 476,86	37 800
Batilly en Puisaye *(2 projets commune)*	165 700,43	106 500,00	29 100
Bonny sur Loire *(8 projets : 6 Cne+2 ORAC)*	2 023 867,87	1 363 221,35	521 300
Breteau	0,00	0,00	0
Briare *(14 projets : 2 CC+4 Cne+3 Asso+5 ORAC)*	2 938 901,42	2 570 138,92	1 032 700
Champoulet	0,00	0,00	0
Dammarie en Puisaye	0,00	0,00	0
Faverelles *(2 projets : 1 Cne+1 privé)*	233 854,31	130 000,00	32 500
Escrignelles	0,00	0,00	0
Feins en Gâtinais *(1 projet commune)*	249 057,77	150 000,00	52 500
La Bussière *(4 projets : 3 Cne+1 ORAC)*	1 037 630,27	302 444,45	96 100
Ousson sur Loire	0,00	0,00	0
Ouzoüer sur Trézée *(5 projets : 1 CUMA+1 Cne+3 ORAC)*	335 268,60	296 666,68	88 100
Thou *(6 projets : 2 Cne+3 CUMA+1 agricole)*	777 938,03	271 143,76	76 900

Canton de Châtillon sur Loire ***(39 projets)***	**2 357 374,33**	**1 669 557,26**	**596 300**
Autry le Châtel *(5 projets : 3 Cne+2 agricole)*	251 784,33	246 381,29	81 700
Beaulieu sur Loire *(17 projets : 4 Cne+3 Asso+7 CUMA+3 agricole)*	899 643,12	636 514,09	224 200
Cernoy en Berry *(3 projets : 2 CUMA+1 Agricole)*	47 233,88	46 857,15	16 400
Châtillon sur Loire *(7 projets : 1 Cne+4 ORAC+2 agricole)*	927 537,00	499 233,35	189 800
Pierrefitte ès Bois *(6 projets CUMA)*	231 176,00	240 571,38	84 200
St Firmin sur Loire	0,00	0,00	0
Pays du Giennois - autres syndicats *(4 projets)*	**136 547,95**	**136 366,67**	**64 100**
TOTAL GENERAL *(130 projets)*	**22 926 793,88**	**13 904 280,60**	**5 544 800**

Dans ce tableau, les projets ont été classés suivant leur lieu de réalisation.
Exemple : un projet réalisé à Gien par la Communauté des Communes Giennoises a été comptabilisé à Gien.

9 communes n'ont pas bénéficié de ce 2nd Contrat Régional de Pays.
La répartition globale des subventions est homogène sur le territoire. On peut noter que les projets privés semblent plutôt bien répartis sur le Pays. La localisation des projets associatifs n'est pas révélatrice compte-tenu du faible nombre de projets : ADAPEI (Gien), G-Fai (Beaulieu/L.), ASPCB (Beaulieu/L.), OTSI (Briare), Association des amis du musée des 2 marines (Briare). Le volume des subventions accordé au secteur associatif reste modeste. Les demandes étaient beaucoup basées sur des besoins en fonctionnement, des investissements comportant du matériel d'occasion et/ou un faible coût d'où l'inéligibilité du projet.

Projets dépassant les limites communales :

4 projets ont des impacts sur l'ensemble ou partie du territoire (non représenté sur la carte page suivante). Il s'agit des projets suivants :

3 projets portés par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois :
- Réalisation de l'étude préalable à l'ORAC,
- Création d'un site Internet portail,
- Etude sur les services à la population

} 36.200 € de subvention (investissement global : 66.713,10 €)

1 projet porté par le S.A.B.L. (Syndicat d'Aménagement des Bords de Loire - 6 communes ligériennes). Investissement sur 2 passerelles : réhabilitation à Briare et acquisition à Bonny sur Loire pour une subvention de 27.900 € (investissement global : 69.834,85 €).

Carte de localisation des projets et volume moyen des subventions accordées.

∅	Aucun projet
●	< à 20.000 €
●	de 20.100 € à 50.000 €
●	de 50.100 € à 100.000 €
●	de 100.100 € à 300.000 €
●	de 300.100 € à 500.000 €
○	> 500.100 €

le chiffre correspond au nombre de projets sur la commune

Indicateur n°6 : Localisation géographique des projets suivant la typologie urbain/rural

La carte ci-dessous représente la localisation géographique des projets du Pays du Giennois suivant la typologie urbain/rural définie par l'INSEE.

Légende : Source INSEE 2003

Pôle urbain : 18 projets – 2.254.300 € de subvention

Couronnes périurbaines : 19 projets – 597.000 € de subvention

Pôle d'emploi de l'espace rural : 14 projets - 1.032.700 € de subvention

Commune non-sélectionnée : Autres communes de l'espace rural : 75 projets – 1.524.433,33 € de subvention.
3 projets SMPG + 1 projet SABL : 4 projets – 136.366,67 €

Typologie de communes	Nombre de projets réalisés	Coût total des investissements (en € HT)	Montant des crédits régionaux engagés	Citer 3 thématiques majeures abordées
Pôle urbain	18	9.683.120,10	2.254.300 €	Soutien au secteur petite enfance, au secteur sportif, mise en valeur du patrimoine
Couronnes périurbaines	19	1.887.290,11	597.000 €	Soutien, au secteur sportif, à l'artisanat/commerce, espaces publics
Pôle d'emploi de l'espace rural	14	2.938.900,99	1.032.700 €	Service à la population, équipement touristique fluvial, accueil touristique
Autres communes de l'espace rural	75	8.280.934,63	1.524.433,33 €	Aménagement touristique, Maison de santé, espaces culturels
Autres	4	136.548,05	136.366,67	Etudes, site internet, rénovation & acquisition de passerelles
Total	**130**	**22.926.793,88**	**5.544.800 €**	

On observe que les projets localisés sur le pôle urbain représentent plus de **40% des crédits régionaux** engagés et seulement 14% du nombre de projets réalisés.
Ce sont des projets d'intérêts généraux qui concernent l'ensemble du territoire notamment sur les thématiques suivantes :

- Services à la population.
- Infrastructures sportives.
- Mise en valeur du patrimoine.

On peut citer notamment les projets suivants localisés sur Gien qui rayonnent à l'échelle du Pays :

- Mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles.
- Construction d'une structure multi-accueil petite enfance.
- Construction d'un dojo.
- Mise en lumière du vieux pont de Gien.

On constate que les communes périurbaines réalisent des projets plutôt tournées vers les services à la population et le soutien à l'artisanat/commerce. Ils représentent à peine 10% des projets réalisés et moins de 10% des crédits régionaux.
Briare, unique commune du Pôle d'emploi de l'espace rural, représente à peine 10% des projets réalisés mais 18% des crédits régionaux.
Les projets réalisés par ces 2 typologies sont similaires.

Les communes rurales ont réalisé près de 58% des projets et engagé plus de **28% des crédits régionaux** sur de nombreux domaines et notamment celui de la santé et du tourisme.

C) La coopération intercommunale

Indicateur n°7 : Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires

Type de bénéficiaires	Montant des crédits réservés (y compris ajustement à mi-parcours)	% sur l'enveloppe totale	Montant des crédits engagés	% sur l'enveloppe totale	Nombre de projets
EPCI	2 736 350,00	47,70	2 564 400,00	46,25	13
Communes	1 805 750,00	31,48	2 010 900,00	36,27	43
Privés / CUMA	610 300,00	10,64	585 900,00	10,57	67
Associations	384 600,00	6,70	383 600,00	6,92	7
Enveloppe fongible	200 000,00	3,49			
TOTAL	5 737 000,00	100,00	5 544 800,00	100,00	130

Il apparaît que l'objectif régional de 30% des crédits affectés à la maîtrise d'ouvrage intercommunale a été respecté et même largement dépassé, puisque 46,25 % des crédits ont été engagés par une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Ce résultat s'explique par les raisons suivantes :

- Le Pays est couvert à 99% par 3 EPCI à fiscalité propre.
- Des projets structurants pour le Pays, coûteux pour les EPCI et très bien financés par la Région Centre (taux de 50% - 45%).
- 9 projets portés par des EPCI à fiscalité propre : coût de 2.4 M€ HT, subvention moyenne de 269.780 €.

Toutefois, le poids des crédits régionaux engagés par les communes reste important sur le Pays. Le taux de 36,27% s'explique par un nombre élevé des projets communaux (43) qui irriguent l'ensemble du territoire sur les thématiques suivantes : services à la population (structures d'accueil des jeunes enfants, maisons de santé, équipements de loisirs culturels et sportifs, salles d'animation et associatives), soutien à l'artisanat/commerce, aménagements d'espace public, préservation des paysages et mise en valeur du patrimoine bâti.
La part importante des projets communaux est due à la volonté des élus locaux de répondre aux souhaits des habitants de disposer de services de qualité et de proximité.
Ce besoin de plus de proximité est d'ailleurs une caractéristique forte des Pays ruraux où les habitants sont confrontés au quotidien à la problématique des déplacements.

La part des projets privés représente 10% des crédits engagés par le Pays. La subvention moyenne est de 8.745 € pour 67 projets réalisés. Les bénéficiaires sont des CUMA, des agriculteurs, des artisans et des commerçants.

Les 7 projets associatifs représentent presque 7 % des crédits engagés. Cela ne reflète absolument pas le dynamisme du secteur associatif sur le territoire. En effet, le monde associatif porte plutôt des projets liés au fonctionnement (soutien régional au titre de CAP'Asso) et peu de projets d'investissement éligibles au Contrat Régional.

Graphique de répartition des crédits engagés par maîtrise d'ouvrage.

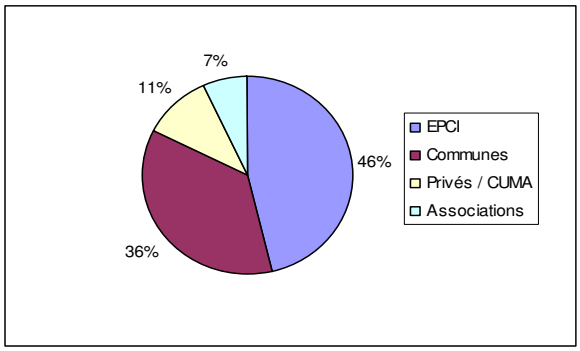

Graphique de répartition des crédits engagés par maîtrise d'ouvrage

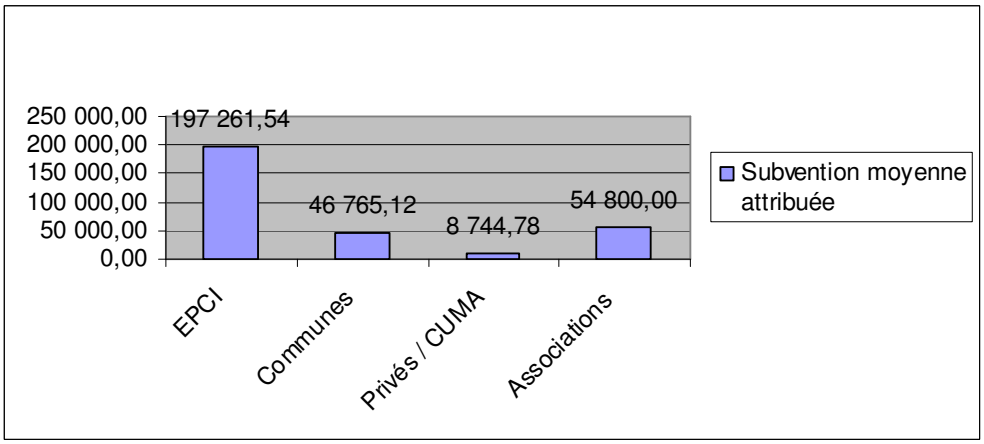

D) La démocratie participative

Indicateur n°8 : Participation du conseil de développement

Le Conseil de Développement est composé de 16 membres issus de la société civile.
M. Jean-Michel FRANCOIS a été réélu en 2008 à la présidence de ce Conseil.

Il s'agit avant tout d'un organe consultatif du Pays du Giennois, mais il constitue également une force de propositions pour les élus.

Ses principaux objectifs :

- Elaborer une stratégie de développement durable,
- Renforcer la démocratie participative au sein du Pays,
- Répondre mieux aux attentes des habitants.

Implication du conseil de développement dans les instances du Pays :

Bureau / Comité de Pilotage : Le Président du conseil de développement est membre depuis 2008 – participe à l'examen des dossiers de demande de subvention.

ORAC : Le Président du conseil de développement est membre depuis 2008 – participe à l'examen des dossiers de demande de subvention ORAC.

Comité Syndical : Le Président du conseil de développement est membre à titre consultatif depuis 2008.

Groupe de travail « création du site internet du Pays » : Le Président du conseil de développement est membre depuis 2010.

Le conseil de développement se réunit très peu dû à une faible participation de ses membres lors des réunions. En parallèle, il participe également aux réunions des groupes de travail.

Indicateur n°9 : Partenariats hors conseil de développement

En dehors des programmes de développement menés par le territoire (Contrat régional, ORAC, SCOT, Agenda 21) pour lesquels il mobilise de nombreux partenaires locaux et institutionnels, le Pays s'implique également dans d'autres procédures lorsqu'il est sollicité par des partenaires, et ce dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

Partenariats pour des opérations ponctuelles :

- **Ville de Gien** : Maître d'ouvrage d'une étude visant à la préparation du Contrat de Ville moyenne financé par la Région Centre – Participation aux Comités de Pilotage (2007 - 2008)

- **Conseil Général du Loiret** : Maître d'ouvrage d'études : Mise à jour du PDIPR, faisabilité d'une véloroute, aménagement de la Loire à vélo - Participation aux comités de suivi ou réunions d'échanges.

- **VNF** : Maître d'ouvrage de l'étude relative au développement de la voie d'eau entre Roanne et Montargis. Participation aux comités de suivi ou réunions d'échanges.

- **Chambre d'Agriculture du Loiret** : Maître d'ouvrage de groupe de réflexions : optimiser les conditions de travail en élevage, utilisation du Miscanthus, accueil et orientation de tout porteur de projet en agriculture, circuits courts et « Bienvenue à la ferme » et agritourisme.

Partenariats pour des actions structurelles :

- **Plateforme d'Initiative Locale** : participation au Comité de Pilotage chaque mois et en fonction des dossiers à examiner.

E) La diversité des démarches initiées ou portées par la Pays

Indicateur n°10 : Projets réalisés hors contrat régional de pays

Liste des projets portés par le Syndicat de Pays en dehors du Contrat Régional de Pays et leur poids financier :

Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Années de réalisation	Montant total des subventions
Etude pour la mise en place d'un SCOT du Pays du Giennois	Syndicat Mixte du Pays du Giennois par délégation au cabinet d'études Terres Neuves	Phase de prise de compétence : 2010 Etude : 2011-2013	Etat Pas de subvention Régionale

II / Les indicateurs thématiques

A) le développement économique

Indicateur n°11 : La stratégie de développement économique

Le Pays du Giennois a rattrapé son retard en matière d'accueil d'entreprises : création de 2 zones d'activités lors de ce 2nd Contrat Régional.

Le Pays bénéficie à présent d'infrastructures d'accueil d'entreprises adaptées pour assurer son développement économique et répondre aux besoins des chefs d'entreprises locaux, et ceux souhaitant s'installer sur notre territoire.

	Crédits réservés	Crédits engagés	Nombre de projets inscrits à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Zones d'activités économiques	**1 142 000€**	**1 025 100€ (89,76%)**	**2**	**2**
Commentaires	Cette mesure a permis l'aménagement de 2 Zones d'Activités Economiques situées à Gien et Briare. La démarche qualité environnementale accompagnant ces 2 opérations, a été respectée dans son ensemble. Compte tenu des hectares viabilisés et du taux actuel de remplissage des 2 zones, les 2 Communautés de Communes abandonnent le reste de la subvention réservée soit 116 900€.			
Immobilier d'entreprise	**3 000€**	**0€**	**1**	**0**
Commentaires	Abandon du projet d'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un incubateur – pépinière d'entreprises. La Communauté des Communes Giennoises n'a pas souhaité mener cette étude pour le moment, sans abandonner l'idée. Des ateliers-relais existent déjà et des entreprises privées mettent à disposition des locaux.			
Commerce et artisanat	**100.000€**	**0€**	**3**	**0**
Commentaires	Abandon du projet « Aménagement de la place du Champs de Foire » à Châtillon sur Loire, car non réalisable avant la fin du Contrat Régional de Pays. Abandon de l'action « Développement des PMS » : pour des raisons essentiellement financières restant à la charge des commerçants, cette mesure n'a fait l'objet d'aucun dossier. Toutefois les modalités de cette mesure ont été maintenues lors du bilan à mi-parcours au cas où un projet aurait vu le jour.			
ORAC	**241 000€**	**163.700€**	**2**	**24**
Commentaires	Etude de faisabilité d'une ORAC menée par le cabinet Cibles et Stratégies. (subvention : 5 400€) Un chargé de mission, aura en charge l'animation et le suivi de l'opération « Soutien aux investissements ». (subvention : 235 600€)			
Services aux entreprises	**- €**	**- €**	**0**	**0**
TOTAL	**1.486.000€**	**1.188.800€**	**8**	**26**

Le Pays s'est heurté à la difficulté d'attirer de nouvelles entreprises sur ses zones d'activités. Il a également été touché par la crise économique. Cela s'est traduit par un fort ralentissement des projets en immobilier d'entreprises.

A contrario, l'ORAC a permis de soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales afin de pérenniser leur activité, et la création de quelques entreprises.

Graphique de répartition des crédits réservés et engagés par priorités régionales

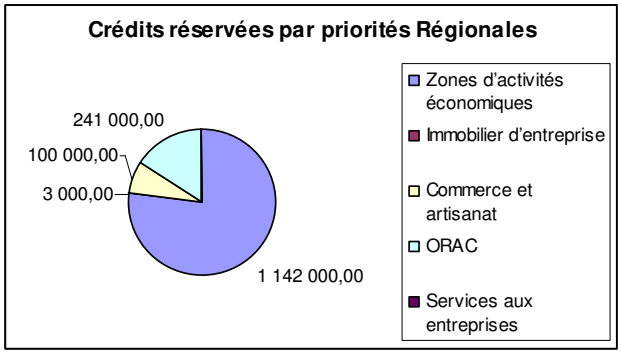

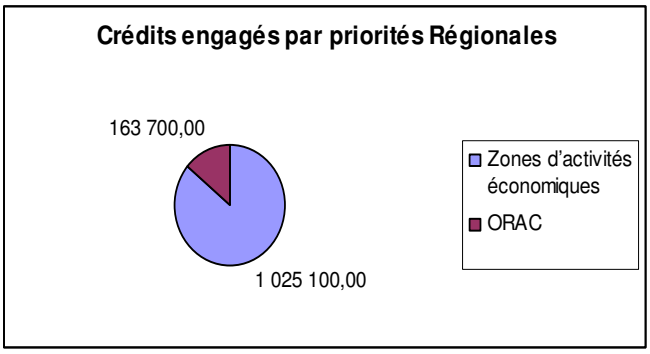

Indicateur n°12 : Nombre d'emplois créés

Il apparait que le Contrat Régional de Pays a permis / favoriser la création et le maintien d'emploi : 139 emplois créés et 320 emplois confortés.

	Nombre d'emplois directs créés	Nombre d'emplois confortés	Commentaires
Zones d'activités	110	174	2 projets ZAE des communautés de communes de Briare et de Gien s'inscrivant dans la démarche qualité de la Région. Peu de parcelles vendues. Projets créateur d'emplois à terme.
Commerce / Artisanat ORAC	10	74	24 projets réalisés dont 11 concernent des travaux de rénovation, développement de l'activité et acquisition de matériel, 3 des travaux de mise aux normes et 10 des reprises / créations d'entreprises (réouverture du dernier commerce alimentaire, boulangerie, restaurant et menuiserie). Ce sont des projets créant peu d'emplois mais essentiels en termes de services à la population et d'animation des communes.
Agriculture	4	7	39 projets soutenus avec notamment 80% des dossiers concernant de l'acquisition de matériel pour les CUMA. La création d'emploi concerne l'intégration des enfants ou autre membre de la famille au titre de la filière élevage et de la diversification de l'exploitation.
Services à la population	10	40	Projets qui confortent les emplois dans les domaines de la santé, l'accueil des jeunes enfants et enfants (crèche et périscolaire) et en faveur des personnes fragilisées.
Cadre de vie	1	15	Projets relatifs à la restauration du patrimoine bâti, à la mise en valeur du patrimoine et aux espaces naturels, et confortent les entreprises locales.

	Nombre d'emplois directs créés	Nombre d'emplois confortés	Commentaires
Sport	2	6	Projets soutenus pour l'amélioration des structures existantes et la construction de nouveaux équipements générant peu de créations par manque de moyens.
Vie culturelle et touristique	2	4	Projets participants à l'amélioration du confort des adhérents (bibliothèques), permettant l'amélioration de l'accueil des visiteurs (musée, OTSI, installations portuaires). Ces projets participent au maintien des emplois existants.

Histogramme de répartition des emplois créés et confortés par action

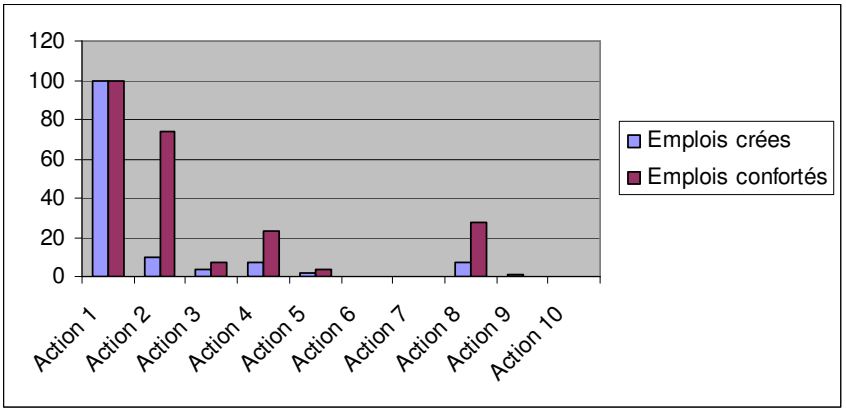

Histogramme de répartition des emplois créés et confortés par MO

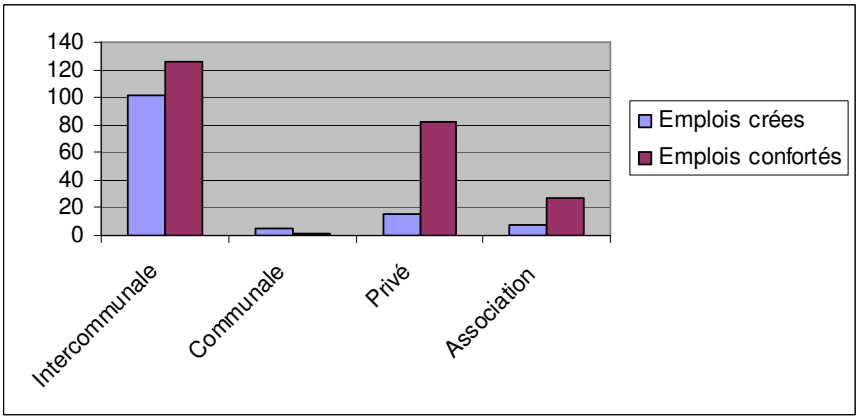

Indicateur n°13 : Démarche qualité dans les zones d'activités économiques

Dans l'action 1, les **2 projets de création de zones d'activités économiques** se sont inscrits dans la démarche qualité environnementale préconisée par la Région, tant dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage que dans le traitement des cibles sur zones et la conception du livret d'accueil des entreprises.

La mise en place de certaines mesures a permis la réduction des impacts produits par l'activité humaine sur l'environnement de la ZA et sur les futurs bâtiments :
- Privilégier l'isolement thermique,
- Appliquer la RT 2005,
- Respecter la charte du chantier à faibles nuisances,

- Gérer les espaces de stationnement et les liaisons piétonnes,
- Favoriser l'éclairage naturel et l'utilisation des énergies renouvelable,
- Limiter les surfaces imperméables,
- Améliorer l'intégration des bâtiments et des plantations, …

Le recours à une AMO a permis aux maîtres d'ouvrage d'étudier la faisabilité du projet puis de déterminer les points de vigilance notamment en matière environnementale et économique. Ces 2 projets porté par un EPCI, le recours à une AMO était logique.

La **Zone d'Activité de La Pinade** à Briare soutenue par la Communauté des Communes du Canton de Briare représente un montant de subvention de 454.100 € (investissement : 1.135.250 € HT) pour la viabilisation de 13 hectares.
Ces aménagements ont permis l'implantation d'une première entreprise qui représente la moitié de la surface aménagée (6,51 hectares). En cours, l'installation de 2 nouvelles sociétés.

La **Zone d'Activité de La Bosserie Nord** à Gien soutenue par la Communauté des Communes Giennoises représente un montant de subvention de 571.000 € (investissement : 1.427.500 € HT) pour la viabilisation de 58 hectares (dont 43 hectares à vendre).
A ce jour, 2 entreprises se sont installées et, à terme, ces aménagements permettront l'implantation d'un village automobile.

Indicateur n°14 : Immobilier d'entreprises

Nombre d'entreprises concernées par un crédit-bail immobilier : aucune.
Nombre d'entreprises concernées par une location commerciale : aucune.
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un bail précaire (atelier créateurs 23 mois) : aucune.

Le projet d'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un incubateur – pépinière d'entreprises a été abandonné par la Communauté des Communes Giennoises au Bilan à mi-parcours. La priorité a été donnée à l'aménagement de la ZAE.
Cependant, un privé a repris cette idée pour son compte et a ouvert des locaux en février 2011, où 3 entreprises se sont installées sur 5 locaux disponibles avec des projets d'agrandissement.

On peut expliquer cet indicateur :
- les collectivités possèdent déjà des locaux et craignent d'en proposer des nouveaux sans avoir des demandes préalables de chefs d'entreprises.
- le souhait croissant des chefs d'entreprises de construire leurs bâtiments à titre privé pour maitriser les délais et adapter les locaux à leurs besoins actuels et futurs.

B) Les Technologies de l'Information et de la Communication

Indicateur n°15 : Répartition des crédits engagés par sous thématique

Le Pays du Giennois n'a pas mis en œuvre une véritable stratégie en matière de Technologie de l'Information et de Communication.

Néanmoins, au regard des projets financés, il apparait qu'un certain nombre de projets ont permis de développer l'accès aux technologies, sans que cet objectif soit identifié au départ.

Le Contrat régional de Pays, par son soutien, a favorisé la création d'équipement permettant d'accéder aux TIC : acquisition de matériel informatique (Association G-Fai), de matériel spécifique (MP3) favorisant l'accueil et les visites des personnes handicapées (Office de Tourisme de Briare), réhabilitation et aménagement d'une salle informatique (commune de Beaulieu sur Loire), aménagement de la bibliothèque médiathèque (commune de La Bussière) et enfin, création d'un site internet portail (Syndicat Mixte du Pays du Giennois).

	Crédits réservés	Crédits engagés	Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Etude stratégique				
Equipements	61.800 €	61.800 €	4	4
Autres				

On constate que la subvention moyenne relative au TIC est de 15.450 €, témoignant de la faible envergure des projets soutenus.

C) La protection de l'environnement

Indicateur n°16 : Répartition des crédits engagés par sous thématique

Thématiques	Montant des crédits réservés (y compris ajustements à mi-parcours)		Montant des crédits engagés		Nombre de projets à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Préservation, valorisation du patrimoine naturel	15.700 €	0,27%	14.300 €	91,08%	2	2
Préservation, valorisation du paysage	0 €	0%	0 €	0%	0	0
Gestion de la ressource en eau	0 €	0%	0 €	0%	0	0
Energie	0 €	0%	0 €	0%	0	0
Gestion des déchets	0 €	0%	0 €	0%	0	0
Soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	136.000 €	2,37%	136.000 €	100%	0	11
TOTAL	**151.700 €**	**2,64%**	**150.900 €**	**99,47%**	**2**	**13**

<u>Préservation, valorisation du patrimoine naturel</u>

Projet	Maîtrise d'ouvrage	Taux	Subvention
Création d'un espace d'observation et de découverte de la faune et de la flore à l'étang des Brosses à Beaulieu sur Loire	Association Syndicale des Propriétaires et des Chasseurs de Beaulieu/Loire	25%	5.700 €
Mise en valeur des îles en bord de Loire entre le pont et le hameau « Les Loups »	Commune de Bonny/Loire	30%	8.600 €
TOTAL			**14.300 €**

Il s'agit des projets qui s'inscrivent dans l'action 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique – Mesure 1 : Protection, sensibilisation et découverte du patrimoine lié à l'eau.

Soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Projet	Maîtrise d'ouvrage	Taux	Subvention
Acquisition d'un déchaumeur, 2 ameublisseur et d'une épareuse	CUMA de Beaulieu/Loire	35%	26.400 €
Acquisition d'un déchaumeur à disques	CUMA de la Trézée	35%	7.700 €
Acquisition d'une cureuse et d'un broyeur	CUMA de Pierrefitte	35%	3.500 €
Acquisition d'un déchaumeur	CUMA de Beaulieu/Loire	35%	12.700 €
Acquisition d'un déchaumeur équipé d'un semoir pour petites graines	CUMA d'Adon	35%	19.200 €
Acquisition d'un déchaumeur équipé d'un semoir pour petites graines	CUMA de la Poyaudine	35%	6.800 €
Acquisition d'un déchaumeur	CUMA du Giennois	35%	8.700 €
Acquisition d'un déchaumeur	CUMA de Pierrefitte	35%	15.500 €
Acquisition d'un déchaumeur	CUMA de St Gondon	35%	4.000 €
Acquisition d'un strip-till, d'un déchaumeur et d'un broyeur	CUMA de Beaulieu/Loire	35%	20.600 €
Acquisition d'un strip-till et d'une trémie frontale	CUMA de Pierrefitte	35%	11.500 €
TOTAL			**136.600 €**

Portés par 7 CUMA, ces projets ont permis aux agriculteurs d'acquérir dans un cadre collectif des matériels performants permettant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement avec une subvention moyenne de 19.514 €.

Indicateur n°17 : Audits énergétiques

Nombre d'audits énergétiques réalisés durant le contrat : 3 dans le domaine des services (soit 2,3 % des projets).

Services à la population :

- Association ADAPEI : Construction d'un atelier cuisine à Gien,
- Commune de Bonny sur Loire : Création d'une maison médicale,
- Commune de Saint Gondon : Création de locaux périscolaires.

En général, certains résultats d'audits ont, en général, été intégrés à la conception des bâtiments.

Indicateur n°18 : Part-bois dans la construction

Nombre de projet ayant bénéficié de la bonification de 15 points pour une part bois significative dans la construction : 7

Classe 2 : 6 projets dont 3 bâtiments agricoles

- **Action 3** : Construction de bâtiments d'élevage en bois : stockage de fourrage et de paille : maîtrise d'ouvrage privé : 3 projets
- **Action 4** : Construction d'un atelier cuisine à Gien : Association ADAPEI.
- **Action 8** : Création de locaux périscolaires : Commune de Saint Gondon.
  Création de locaux périscolaires : Commune de Nevoy.

Classe 3 : 1 projet

- **Action 9** : Construction d'un DOJO à Gien : Communauté des Communes Giennoises.

Indicateur n°19 : Respect des normes HQE

Nombre de projet ayant bénéficié de la bonification de 15 points suite à son inscription dans une démarche de Haute Qualité Environnementale : 0

La démarche qualité environnementale accompagnant l'aménagement des 2 Zones d'Activités a été respectée dans son ensemble : assistance à maîtrise d'ouvrage, traitement des cibles environnementales sur la zone, conception du livret d'accueil.

5 champs d'actions traités :

- **l'énergie** : lampes basses consommations pour l'éclairage public. La ZA de Briare a, en plus, opté pour une régulation par ballaste électronique,

- **le transport et infrastructures** : pistes cyclables et cheminements piétonniers,

- **le chantier** : charte du chantier à faibles nuisances,

- **l'eau** : création de 2 bassins de rétention des eaux pluviales pour la ZA de Gien et gestion des eaux pluviales et des rejets liquides pour celle de Briare,

- **les paysages, le cadre de vie et le patrimoine naturel** :
ZA de Gien : aménagement paysager aux abords des voiries et des bassins de rétention, bandes enherbées, stationnement alternés de plantations et protection d'une espèce animale rare.
ZA de Briare : création de haies bocagères, alignement d'arbres et maintien des bandes boisées.

La Loi Grenelle II impose comme objectif en 2012, la généralisation des Bâtiments Basse Consommation (BBC), dans la construction neuve. (Nouvelle règlementation thermique « la RT 2012 »).
Ainsi, dans le cadre de l'ORAC, une formation aux techniques de la norme est proposée aux artisans. Sous la forme d'une journée de sensibilisation et de deux jours de formation, le chef d'entreprise (et/ou ses salariés) peuvent se former à cette nouvelle règlementation.

D) L'habitat à destination de populations spécifiques

Indicateur n°20 : Répartition des crédits engagés par sous thématique

Répartition des crédits engagés par thématiques en pourcentage et en nombre de projets.

	Montant des crédits réservés (y compris ajustements à mi-parcours)		Montant des crédits engagés		Nombre de projets à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Logement à destination des jeunes						
Logement à destination des personnes âgées						
Aires d'accueil à destination des gens du voyage	400.000 €	6,97%	316.600 €	79,15%	0	2
TOTAL	**400.000 €**		**316.600 €**		**0**	**2**

2 projets structurants en termes d'aires d'accueil à destination des gens du voyage ont vu le jour au Bilan à mi-parcours.

En maîtrise d'ouvrage intercommunale, les 2 projets ont permis de créer 12 emplacements soit 24 caravanes sur chacune des 2 aires d'accueil situées l'une sur la commune de Briare, et l'autre sur la commune de Gien.

Pour un investissement de 561.677,80 € HT, la Communauté des Communes Giennoises a obtenu 116.600 € de subvention.
La Communauté des Communes du Canton de Briare a investi 605.506,54 € HT et a obtenu 200.000 € de subvention pour son projet.

Indicateur n°21 : Etudes globales habitat et PLH mis en œuvre

Nombre d'études globales habitat réalisées au titre du contrat de Pays : aucune.

Nombre de PLH mis en œuvre suite à cette étude : aucun.

Autres actions « habitat » portées par le Pays en dehors des Contrats de Pays (OPAH) ou outils de planification (SCOT).

Les études d'OPAH ont été réalisées par la Communauté des Communes Giennoises et par le Syndicat d'Aménagement Rural pour le Berry et la Puisaye du Loiret (SARBPL : regroupant les cantons de Briare et de Châtillon).

L'UDAH-PACT anime ces deux opérations en cours.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté des Communes Giennoises

Objectifs :
- Amélioration de l'habitat pour les propriétaires bailleurs et pour les propriétaires occupants (ou accédants à la propriété),
- Développer et diversifier l'offre locative privée,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Prévenir les dommages potentiels liés aux inondations.

Périmètre de l'opération : L'ensemble des communes adhérentes à la Communauté de Communes.

Aides : Elles varient selon les cas de 20 à 70 % du montant des travaux retenus.

Programme d'Intérêt Général des Cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire

Objectifs :
- Amélioration de l'habitat pour les propriétaires bailleurs et pour les propriétaires occupants (ou accédants à la propriété),
- Développer et diversifier l'offre locative privée,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Prévenir les dommages potentiels liés aux inondations,
- Améliorer le cadre de vie des habitants (opérations façades sur certaines communes).

Périmètre de l'opération : L'ensemble des communes adhérentes au SARBPL

Aides : Elles varient selon les cas de 15 à 70 % du montant des travaux retenus.

En mars 2010, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a pris la compétence en matière de SCOT. L'étude sera lancée en mai 2011.

E) Les services à la population

Indicateur n°22 : Répartition des crédits engagés par sous thématique

Appréciation de l'impact de l'étude services réalisées

	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant
Aide à l'actualisation du diagnostic			√	
Aide à l'émergence de projets		√		
Aide à la définition de priorités, à la hiérarchisation des projets		√		
Approfondissement de partenariats existants	√			
Effet déclencheur de nouveaux partenariats	√			
Plus-value du cabinet d'études		√		

En 2005, le Pays a réalisé une étude sur les services à la population de façon à établir un diagnostic de l'offre et de la demande de services et d'identifier les différents axes d'amélioration.
Cette opération a été soutenue au titre de l'action 8 « Organiser les services publics et associatifs ».

Ce schéma terminé depuis 2006 a mis en évidence certains besoins concernant :

- **le transport** (TAD au sein du Pays, amélioration des dessertes vers Orléans et les départements limitrophes),
- **la santé** (secteurs de Briare et de Bonny sur Loire),
- **les services pour l'enfance et la petite enfance** notamment aux franges du Pays (accueil périscolaires, service d'aide aux devoirs),
- **le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées**,…

A l'issue de cette étude, un schéma de services a été élaboré répertoriant 20 fiches actions, dont 5 fiches actions sur 10 ont été reprises dans le Contrat Régional de Pays.
Le cabinet d'études n'a pas su apporter de plus value au territoire ni en termes d'approfondissement de partenariats existants, ni en termes de déclencheur de nouveaux partenariats.

Indicateur n°23 : Répartition des crédits engagés par thématique en pourcentage et en nombre de projets

Thématiques	Montant des crédits réservés (y compris ajustements à mi-parcours)		Montant des crédits engagés		Nombre de projets à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Services à la petite enfance et aux jeunes [1]	275.500 €	4,80%	275.500 €	100%	3	6
Services aux personnes âgées [2]	4.700 €	0,08%	4.700 €	100%	1	1
Services aux personnes handicapées [3]	9.000 €	0,16%	8.700 €	96,67%	1	1

Thématiques	Montant des crédits réservés (y compris ajustements à mi-parcours)		Montant des crédits engagés		Nombre de projets à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
Services sanitaires et sociaux [4]	202.000 €	3,52%	202.000 €	100%	1	2
Autres [5]	400.000 €	6,97%	316.600 €	79,39%	1	2
TOTAL	**890.700 €**		**807.000 €**		**7**	**12**

[1] Il s'agit des projets de mise en place d'un relais d'assistantes maternelles, 3 projets de création de locaux périscolaires, un projet d'acquisition de matériel pour la halte-garderie et la construction d'une crèche.
[2] Il s'agit du projet d'acquisition et d'aménagement intérieur d'un véhicule de transport de personnes et de livraison de marchandises.
[3] Il s'agit du projet d'acquisition de matériel spécifique favorisant l'accueil et les visites des personnes handicapées.
[4] Il s'agit de la création d'une maison médicale à Bonny sur Loire.
[5] Il s'agit des 2 projets de création d'aire d'accueil pour les gens du voyage à Briare et à Gien.

Nombre de places de crèches réalisées : 80.
Nombre de places de crèches améliorées : /
Nombre de places de halte-garderie réalisées : /
Nombre de places de halte-garderie améliorées : /
Nombre de nouvelles personnes âgées desservies par un service de repas à domicile : /
Nombre de personnes âgées dont le service de repas à domicile a été amélioré : /
Nombre de personnes handicapées accueillies : /
Nombre de personnes handicapées dont les conditions d'accueil ont été améliorées : /
Nombre de maisons médicales réalisées : 1
Nombre de personnes transportées par un service de transport de proximité : 5

Graphique de répartition des crédits engagés pour les services à la population.

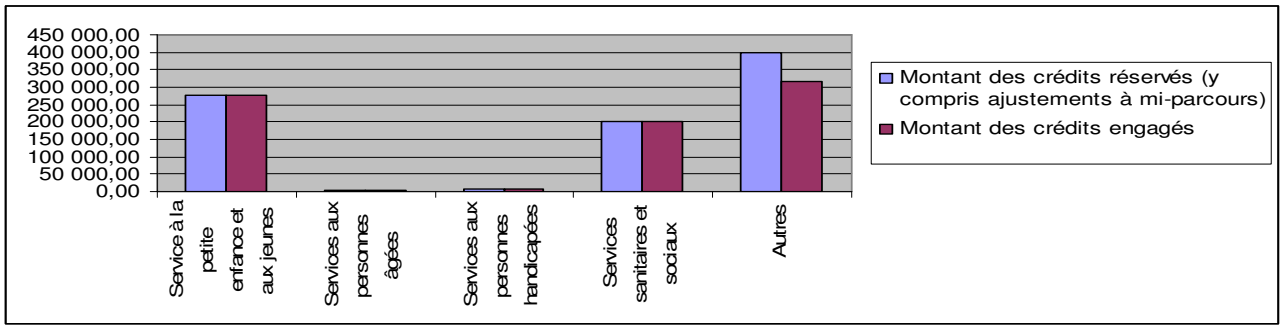

Indicateur n°24 : Nombre de maison de services mises en place

Aucune maison de services n'a été soutenue par le Contrat Régional de Pays.

III / Synthèse : impact des contrats régionaux de pays sur 5 des principaux objectifs de la politique régionale

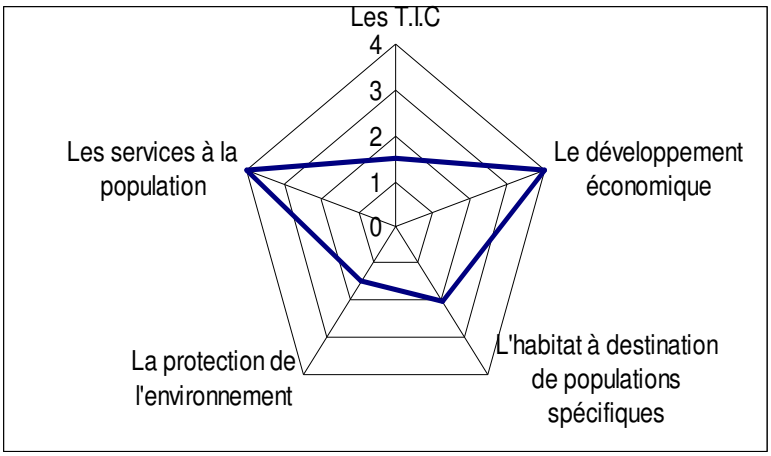

A) Le Contrat Régional de Pays permet-il d'organiser et structurer l'offre de services à la population ?

1. L'étude sur les services a-t-elle permis de mettre en évidence des besoins nouveaux en services pour le territoire ?

L'étude sur les services à la population a été réalisée en juin 2005 par le cabinet Arc Essor. Elle a permis de juger de l'opportunité de financements des équipements et services nouveaux.
Les résultats de cette étude ont permis de conforter et d'intégrer les besoins des communes et des associations dès le début du Contrat de Pays.

2. Le recours à un bureau d'étude apporte-t-il une plus-value pour réaliser le diagnostic des services ? De même que pour l'élaboration du projet de services ?

Il apparait que le recours à un bureau d'étude a permis d'avoir un regard neutre sur la structuration des services présents sur le territoire. De même, la méthodologie employée a conforté les lacunes du territoire en matière de service à la population.
Il a permis de hiérarchiser les services prioritaires pour la population, à savoir :

- **la santé** (secteurs de Briare et de Bonny sur Loire),
- **les services pour l'enfance et la petite enfance** notamment aux franges du Pays (accueil périscolaires, service d'aide aux devoirs),
- **le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées**,…

Cependant, le cabinet d'études n'a pas su apporter de plus value au territoire ni en termes d'approfondissement de partenariats existants, ni en termes de déclencheur de nouveaux partenariats.

3. Quel impact le projet de services a-t-il eu sur les projets identifiés ?

Le projet de services a été réalisé une fois la stratégie de développement du 2nd Contrat régional de Pays validé par le Comité syndical de juin 2005. La plupart des projets mentionnés étaient déjà identifiés dans le programme d'actions du Contrat Régional de Pays.

Globalement, on peut raisonnablement affirmer que le recours à un cabinet d'étude n'a été que moyennement pertinent sur la thématique des services à la population.

Les élus et autres acteurs du Pays considèrent cependant que le Contrat Régional a permis de soutenir avec force les services à la population sur le territoire.

- des projets réalistes qui se sont tous réalisés sur la durée du Contrat Régional.
- des projets adaptés aux besoins de la population.
- de projets qui répondent aux attentes : familles, jeunes et personnes handicapées.
- des efforts à poursuivre dans le contrat de 3ème génération pour améliorer l'attractivité du territoire.

Tous les projets de services à la population sont concentrés dans les chefs-lieux de cantons et leur périphérie, répondant ainsi aux attentes formulées par la population du Pays.

B) Le Contrat Régional de Pays favorise-t-il l'emploi et le développement économique ?

1. Les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Pays ont-elles contribué à conforter beaucoup d'emplois ?

Les projets financés par la Région Centre au titre du Contrat régional de Contrat de Pays ont permis de confortés 320 emplois.

2. Ont-elles contribué à créer des emplois en nombre ?

Les projets financés par la Région Centre au titre du Contrat régional de Contrat de Pays ont permis de créer près de 139 emplois, et ce dans une période de crise économique.

3. Le Pays a-t-il mené des actions spécifiques en faveur de l'emploi ?

Le Syndicat du Pays du Giennois organise, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des réunions d'information concernant la transmission – reprise d'entreprise dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

Egalement, le Contrat régional de Pays a permis de soutenir 2 projets :

- Construction d'un atelier cuisine à Gien : ADAPEI.
    - L'objectif était de maintenir et de conforter les emplois d'éducateurs et d'accueillir de nouveaux travailleurs en situation de handicaps. (passage de 450 repas fabriqués / jour à 600).
- Acquisition d'un minibus et de matériel informatique : Association G-Fai.
    - Les objectifs avec le projet de minibus étaient de favoriser les déplacements des personnes fragiles socialement pour des accès facilités aux formations et à l'emploi et avec le projet de matériel informatique de proposer des formations adaptées, des recherches d'emplois et autres démarches administratives.

Les projets de développement économique dans l'artisanat, le commerce (ORAC) et l'agriculture ont permis de pérenniser les entreprises, de conforter les emplois (peu de créations). Cependant, ils concernent des petites entreprises et des entreprises individuelles, mais les travaux réalisés à l'aide du Contrat régional permettent des retombées économiques importantes sur l'emploi du Pays du Giennois.

L'impact du Contrat Régional sur l'emploi et le développement économique, est jugé globalement positif par les acteurs du Pays.

C) Le Contrat Régional de Pays permet-il de développer l'habitat en direction de populations spécifiques ?

1. Le Contrat de Pays a-t-il permis de favoriser des actions d'habitat et de réflexion à destination de populations spécifiques ?

Le Contrat de Pays a soutenu 2 projets en matière d'habitat spécifique : Création d'aire d'accueil des gens du voyage à Gien et à Briare. Ces projets, inscrits lors du Bilan à mi-parcours, représentent un montant de crédits engagés de 316.000 €.

Le Contrat régional n'a pas réalisé de projets en direction de l'habitat à destination des jeunes et des personnes âgées.

2. Permet-il une complémentarité des actions relatives aux différents dispositifs régionaux ?

La politique des « Cœurs de village » et le Contrat régional sont des dispositifs complémentaires. 9 opérations d'aménagement des entrées de bourg et centre-bourg ont été soutenues avec 209.700 € engagés sur 237.800 € réservés.

D) Le Contrat Régional de Pays permet-il de contribuer à la protection de l'environnement et à un cadre de vie de qualité ?

1. La problématique environnementale a-t-elle été intégrée de façon significative à des projets globaux ? (zones d'activités, bâtiments agricoles)

La problématique environnementale a été prise en compte dans de nombreux dossiers mais pas de façon systématique :

- 2 projets de zones d'activités intercommunales qui s'inscrivent dans la démarche de qualité environnementale.
- 11 projets soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- 2 projets relatifs à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.
- 4 constructions publiques ayant une part bois significative (3 projets en classe 2 et 1 en classe 3).
- 3 bâtiments agricoles avec une part bois significative de classe 2.
- 3 audits énergétiques réalisés par les maîtres d'ouvrage.

2. Des actions spécifiques ont-elles été menées en faveur de l'environnement ?

Le Contrat régional du Giennois a engagés 3 actions spécifiques en faveur de l'environnement :

- Création d'un espace d'observation et de découverte de la faune et de la flore à l'étang des Brosses à Beaulieu sur Loire.
- Mise en valeur des îles en bord de Loire entre le pont et le hameau « Les Loups » à Bonny sur Loire.
- Acquisition de matériels en CUMA destinés à préserver l'environnement : 11 projets pour 7 CUMA.

3. Une attention particulière a-t-elle été portée à la préservation des milieux naturels, à la gestion des ressources, à la maîtrise de l'énergie ?

Aucun projet relatif à la gestion de la ressource en eau, ni à la gestion des déchets.
Très peu de projets de maîtrise de l'énergie. Les diagnostics énergétiques ont été réalisés plutôt par contrainte par les maîtres d'ouvrage. Des efforts de pédagogie devront être mis en place également dans la prise en compte de la démarche de qualité environnementale en amont des projets d'aménagement.
Quelques projets de préservation des milieux naturels.
En revanche, l'intégration du bois dans la construction est apparue comme une réelle envie dans les bâtiments neufs.

Une attention particulière a été portée à la préservation des milieux naturels, à la gestion des ressources et à la maîtrise de l'énergie pour l'aménagement des 2 Zones d'Activités.

En effet, dans le domaine de l'énergie, des lampes basses consommations pour l'éclairage public ont été choisies. La ZA de Briare a, en plus, opté pour une régulation par ballaste électronique.
Concernant la gestion de l'eau : création de 2 bassins de rétention des eaux pluviales pour la ZA de Gien et gestion des eaux pluviales et des rejets liquides pour celle de Briare.
De plus, lors de l'aménagement de la ZA de Gien : une action en faveur de la protection d'une espèce animale rare a été mise en place (déplacement de la zone de vie).

E) Le Contrat Régional de Pays permet-il de développer les T.I.C. ?

1. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis la mise en œuvre d'une réflexion stratégique à l'échelle du Pays en matière de TIC ?

Le Contrat régional de Pays n'a pas élaboré de stratégie globale en faveur des TIC. Cependant, au regard des projets financés, il apparait qu'un certain nombre de projets ont permis de développer l'accès à ces technologies, sans que cet objectif soit identifié au départ.

2. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis le financement de lieux d'accès aux TIC ?

Le projet d'espace public numérique à Gien n'a pas été engagé au titre du Contrat régional.

Toutefois d'autres opérations en matière de TIC ont été réalisées sur le territoire avec les financements du Contrat régional.

L'impact du Contrat Régional sur le développement des TIC est jugé peu significatif par les acteurs du Pays :

- Le Conseil Général du Loiret a mis à disposition de la population dans toutes les mairies ou les bibliothèques, un ordinateur connecté à internet avec un libre accès.
- Quelques contraintes techniques pour créer des Espaces Numériques Publics en milieu rural.
- Le problème de la couverture d'Internet en très haut débit sur l'ensemble du territoire : enjeux pour l'attractivité économique du territoire et notamment l'accueil de grandes entreprises, le développement du télétravail.

IV / Mise en perspective sur 5 points clés d'une démarche de territoire

A) Le Contrat Régional de Pays permet-il une meilleure coopération ville-campagne ?

1. Quels sont les modes d'échanges et/ou coopération envisagé entre les villes centres et pôles secondaires du Pays et le cas échéant avec l'agglomération limitrophe ?

La ville de Gien est le pôle central du Pays. Les autres chefs-lieux de cantons Briare et Châtillon sur Loire constituent des pôles secondaires avec également les communes de Bonny sur Loire, Beaulieu sur Loire et Coullons.

L'agglomération de Montargis est distante de 30 kilomètres de Gien et porte plutôt des projets qui rayonnent à l'échelle du Pays Gâtinais.

2. Quels sont les thèmes abordés ?

Les projets portent principalement sur les thèmes suivants :

- Les services de santé.
- Les équipements sportifs.
- La culture et le tourisme.
- Les équipements pour l'accueil des enfants et la jeunesse.

3. Quelle est l'efficacité de cette coopération ?

L'échelle des Communautés de Communes est devenue une échelle suffisante pour mener une véritable action publique.
En effet, elle permet une mutualisation des coûts d'investissement et de gestion pour réaliser de grands équipements (Zones d'Activité, équipements sportifs : dojo, salle multisports, structures d'accueil pour les enfants : crèche de Gien, …)

Crédits réservés à des projets intercommunaux : 2 736 350 €, (soit 47,70% de l'enveloppe totale), subvention engagée : 2 564 400 €.

B) La politique régionale de pays favorise-t-elle la mise en réseau des acteurs locaux ?

Quelle plus-value le Contrat Régional de Pays apporte-t-il au travail en réseau dans les territoires et entre territoires ?

Le Contrat régional de Pays est le programme de développement majeur du Pays du Giennois de part sa dotation financière (5.737.000 €) et son antériorité (1er contrat signé en juillet 1999).
La dynamique impulsée par le Contrat régional et sa procédure de contractualisation (Charte de Développement, programmes d'actions, évaluation) a ouvert le territoire sur d'autres programme de développement : ORAC, OPAH, Agenda 21, Contrat ville moyenne, Cœur de village, SCOT.
Ces différentes procédures se complètent entre-elles et offrent au Pays un développement plus harmonieux, mieux concerté et surtout plus durable.
La mise en réseau des acteurs sur le territoire est l'une des clés de la réussite de ces différentes procédures de développement local.

Le Pays s'est également engagé dans une opération de coopération avec VNF, le Pays Gâtinais et les Pays de la Région Bourgogne via la mise en place d'un schéma de développement de la voie d'eau entre Roanne et Montargis.

C) Le Contrat Régional de Pays permet-il une territorialisation des interventions du Conseil Régional ?

1. Combien de projets répondent directement aux enjeux identifiés dans la charte de développement ?

Sachant que le programme d'actions est une déclinaison opérationnelle de la Charte de Développement du Pays, tous les projets engagés au titre du Contrat Régional (130) répondent plus ou moins aux enjeux suivants identifiés dans la stratégie du territoire :

- Axe 1 : Accompagner le développement économique,
- Axe 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi,
- Axe 3 : Dynamiser le développement économique,
- Axe 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues,
- Axe 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population,
- Axe 6 : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles,
- Axe 7 : Développer les relations avec l'extérieur,
- Axe 8 : Développer les supports et outils de communication.

2. Combien de projets valorisent-ils les filières locales (toutes thématiques confondues) ?

On recense 59 projets qui valorisent les filières locales. Ils se répartissent comme suit :

- Elevage : 22
- Artisanat et commerce : 24
- Diversification agricole : 6
- Tourisme fluvial : 2
- Hébergement touristique de plein air : 5

3. Combien de projets ont-ils été abordés collectivement, avec l'ensemble des forces vives du territoire ? Et combien répondent à une demande sociale locale ?

La plupart des projets ont fait l'objet de concertation plus ou moins large au sein des collectivités avec les usagers et les partenaires, afin de réaliser des projets des opérations en adéquation avec la demande locale.
Seul un projet a été élaboré avec le Conseil de développement : Etude sur les Services à la population.

On recense 32 projets relatifs aux Services à la population qui répondent à une demande sociale locale.

D) Transversalités des actions

1. Le Contrat a-t-il permis la réalisation de projets menés dans une approche intersectorielle (ex : agriculture / tourisme, urbanisme / environnement, culture / tourisme …) ?

<u>Citer les opérations les plus emblématiques :</u>
- Construction d'un atelier cuisine à Gien : services à la population/emploi-insertion

- Création d'un espace d'observation et de découverte de la faune et de la flore à l'étang des Brosses à Beaulieu sur Loire : tourisme/culture/environnement
- Amélioration de l'accueil au Musée des 2 marines à Briare : tourisme/culture
- Diversification agricole : agriculture/tourisme/environnement
- Bâtiments agricoles en bois : agriculture/paysage.

2. Des projets initialement communaux ou individuels ont-ils évolué vers des projets intercommunaux ou collectifs ?

Aucun projet initialement individuel n'a évolué en projet collectif.

PARTIE II - L'auto-évaluation, une source de réflexion et d'apprentissage

I / La stratégie de développement du pays

La stratégie du Pays du Giennois décidé en 2005 se fixait pour finalité de « créer une communauté de communes unique, pour un développement et un aménagement partagés et solidaire ».

Cette finalité du projet de territoire s'est déclinée en trois objectifs stratégiques : Développer les richesses du pays pour une économie prospère, Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité et Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays.

De ces 3 objectifs, 9 axes de développement ont été définis dont 8 ont été retenus au titre du Contrat Régional de Pays.

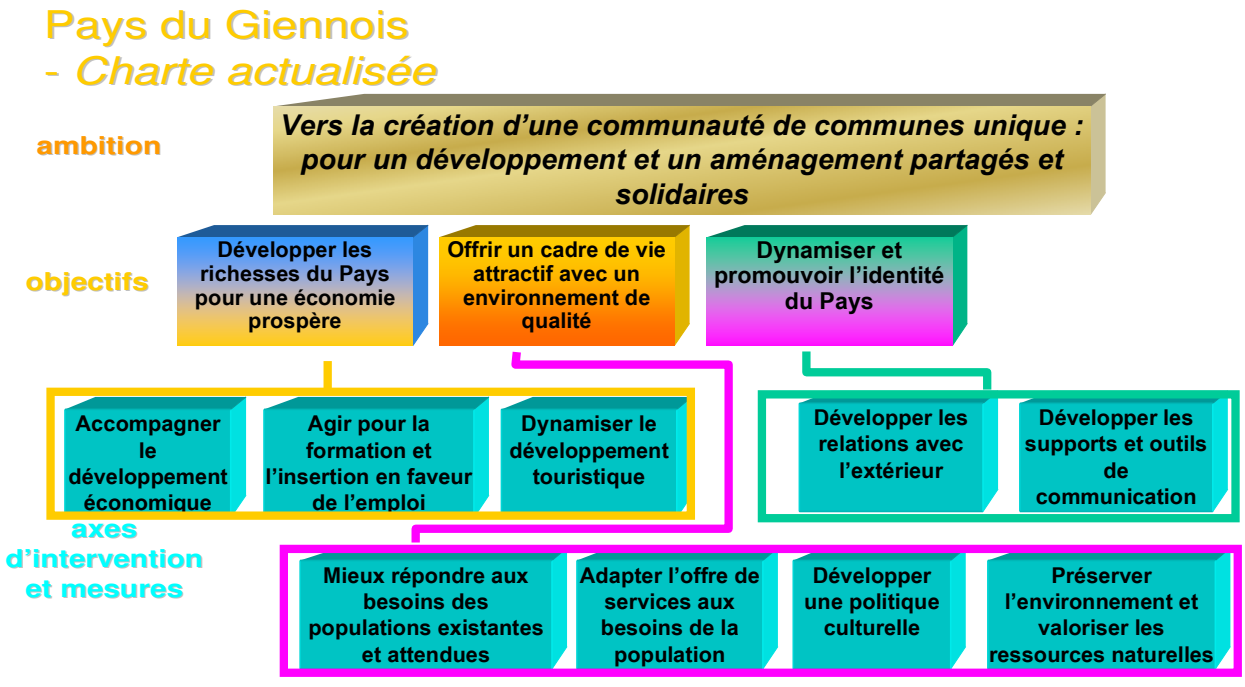

Cette stratégie de développement a mis en évidence 22 mesures et 54 actions nécessaires au développement du Pays.

Le Contrat régional de Pays signé avec la Région Centre a retenu 10 actions et 28 mesures.

N.B. : Les mesures mises en œuvre dans le Contrat sont représentées en vert, tandis que celles qui n'ont pas été activées sont en rouge. Les ajouts en cours de Contrat sont en italique.

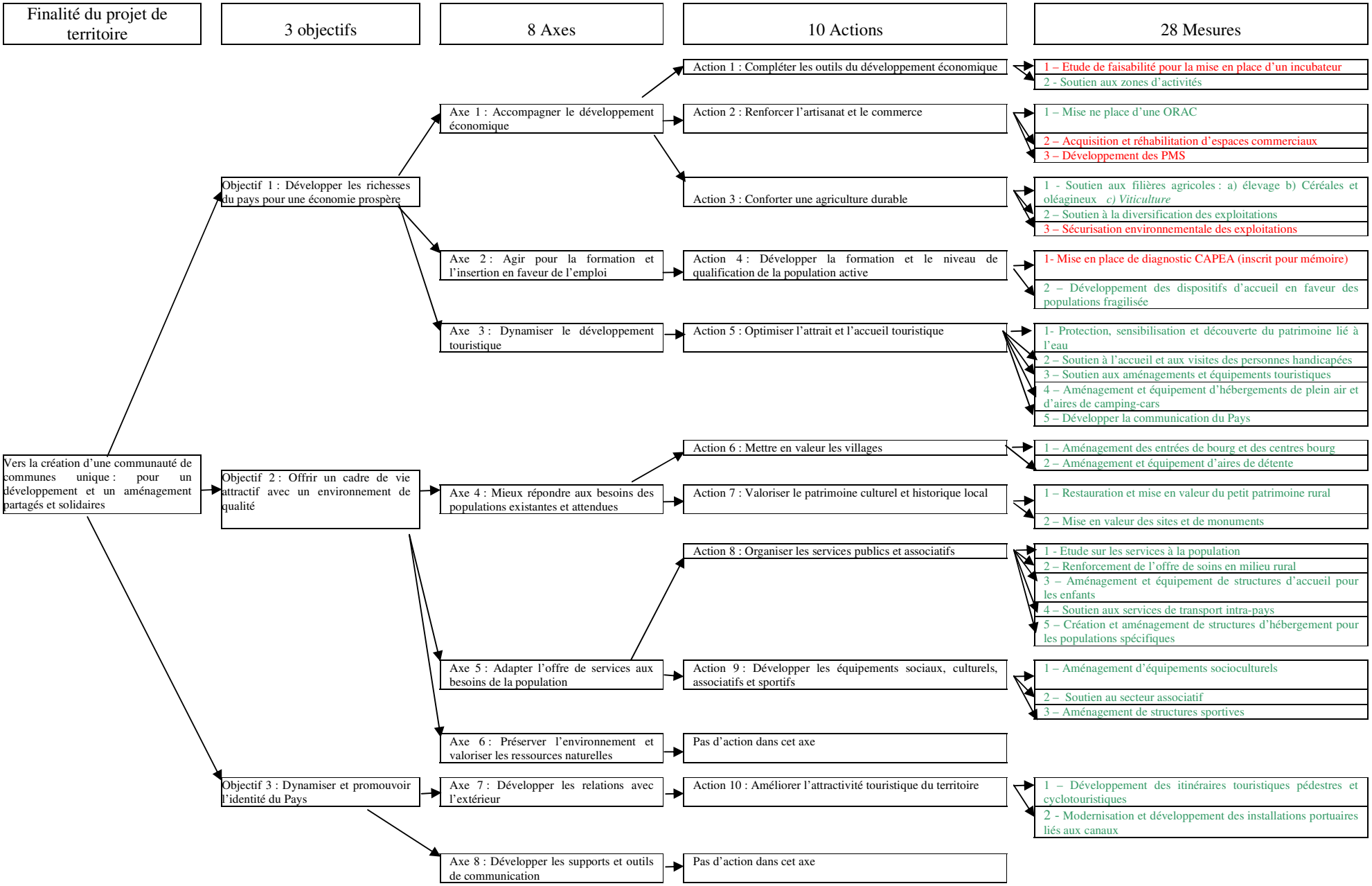
Finalité du projet de territoire
3 objectifs
8 Axes
10 Actions
28 Mesures
Vers la création d'une communauté de communes unique : pour un développement et un aménagement partagés et solidaires
Objectif 1 : Développer les richesses du pays pour une économie prospère
Objectif 2 : Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité
Objectif 3 : Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays
Axe 1 : Accompagner le développement économique
Axe 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi
Axe 3 : Dynamiser le développement touristique
Axe 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues
Axe 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population
Axe 6 : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles
Axe 7 : Développer les relations avec l'extérieur
Axe 8 : Développer les supports et outils de communication
Action 1 : Compléter les outils du développement économique
Action 2 : Renforcer l'artisanat et le commerce
Action 3 : Conforter une agriculture durable
Action 4 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active
Action 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique
Action 6 : Mettre en valeur les villages
Action 7 : Valoriser le patrimoine culturel et historique local
Action 8 : Organiser les services publics et associatifs
Action 9 : Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs
Pas d'action dans cet axe
Action 10 : Améliorer l'attractivité touristique du territoire
Pas d'action dans cet axe
1 – Etude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur
2 - Soutien aux zones d'activités
1 – Mise ne place d'une ORAC
2 – Acquisition et réhabilitation d'espaces commerciaux
3 – Développement des PMS
1 - Soutien aux filières agricoles : a) élevage b) Céréales et oléagineux c) Viticulture
2 – Soutien à la diversification des exploitations
3 – Sécurisation environnementale des exploitations
1- Mise en place de diagnostic CAPEA (inscrit pour mémoire)
2 – Développement des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisée
1- Protection, sensibilisation et découverte du patrimoine lié à l'eau
2 – Soutien à l'accueil et aux visites des personnes handicapées
3 – Soutien aux aménagements et équipements touristiques
4 – Aménagement et équipement d'hébergements de plein air et d'aires de camping-cars
5 – Développer la communication du Pays
1 – Aménagement des entrées de bourg et des centres bourg
2 – Aménagement et équipement d'aires de détente
1 – Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural
2 – Mise en valeur des sites et de monuments
1 - Etude sur les services à la population
2 – Renforcement de l'offre de soins en milieu rural
3 – Aménagement et équipement de structures d'accueil pour les enfants
4 – Soutien aux services de transport intra-pays
5 – Création et aménagement de structures d'hébergement pour les populations spécifiques
1 – Aménagement d'équipements socioculturels
2 – Soutien au secteur associatif
3 – Aménagement de structures sportives
1 – Développement des itinéraires touristiques pédestres et cyclotouristiques
2 - Modernisation et développement des installations portuaires liés aux canaux

Analyse du Graphe d'objectifs

Conclusions de l'analyse	Raisons	Conséquences sur la stratégie
Mesures « orphelines » (elles ne sont pas mises en œuvre)	Dès le départ, le projet ne leur donnait pas les moyens d'être opérantes.	Ces non mises en œuvre sont-elles volontaires, involontaires ? Ces mesures devront-elles être mises en œuvre ultérieurement ?
Axe I – Action n° 1 – mesure 1 Etude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur	Mesure non mise en œuvre parce que la priorité a été donnée à l'aménagement de la zone de La Bosserie, à Gien.	Cette mesure économique fera l'objet d'une concertation au titre du Contrat régional de Pays 3ème génération.
Axe I – Action n° 2 – mesure 2 Acquisition et réhabilitation d'espaces commerciaux	Mesure non mise en œuvre car le projet identifié n'a été réalisé en raison du calendrier de la commune de Châtillon sur Loire qui a priorisé l'aménagement de son port.	Cette mesure économique fera l'objet d'une concertation au titre du Contrat régional de Pays 3ème génération.
Axe I – Action n° 2 – mesure 3 Développement des PMS	Mesure non mise en œuvre car les projets pressentis n'ont pas été engagés pour des problèmes de coûts restant à la charge du commerçant.	Cette mesure économique fera l'objet d'une concertation au titre du Contrat régional de Pays 3ème génération.
Axe I – Action n° 3 – mesure 3 Sécurisation environnementale des exploitations	Mesure non mise en œuvre car aucun des projets pourtant détecté avant le Bilan à mi-parcours ne s'est concrétisé.	Cette mesure relève du Plan Végétal Environnement soutenu par l'Etat.
Axe II – Action n° 4 – mesure 1 Mise en place de diagnostics individuels de performance auprès des entreprises artisanales - CAPEA	Mesure inscrite pour mémoire – démarche régionale.	

Conclusions de l'analyse	Raisons	Conséquences sur la stratégie
Peu ou pas de modifications de la stratégie	La stratégie est restée inchangée, est-ce normal ou est-ce par manque de souplesse ?	Bien que la stratégie n'ait pas évoluée, est-elle toujours adaptée au développement du territoire ?
La stratégie de développement du Pays formalisée en 2005 a peu évolué durant la mise en œuvre du Contrat régional de Pays.	Cette stratégie visant un développement et un aménagement partagés et solidaires, est restée inchangée.	Cette stratégie est encore pertinente car elle répond aux axes clés du territoire : - attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. - garantir une qualité de vie pour tous.

Conclusions de l'analyse	Raisons	Conséquences sur la stratégie
Certaines actions sont fortement intégrées	De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour réaliser les mesures correspondantes à ces actions.	La stratégie s'est-elle focalisée sur un seul axe ? Cette focalisation a-t-elle été voulue ? A-t-elle nuit à la stratégie globale de développement local ?
<u>Axe I – Action n° 1 à 3</u> Compléter les outils du développement économique Renforcer l'artisanat et le commerce Conforter une agriculture durable	Territoire bénéficiant d'un poids économique important grâce à son tissu industriel, commercial et artisanal et agricole, à conforter avec : - le soutien aux zones d'activité. - le soutien aux commerçants et aux artisans. - le maintien de l'activité agricole. Pour réaliser ces actions, 8 mesures ont été mises en œuvre : - 68 projets engagés. - 1.188.000 € de subvention régionale. - 21,43% des crédits engagés.	A l'analyse des résultats, 68 projets engagés sur l'axe I et 27 projets sur l'axe V, force est de constater que ces 2 axes se sont révélés comme des axes stratégiques centraux du Pays dans le cadre du 2nd Contrat Régional. Cela traduit : - des besoins en matière de services à la population en milieu rural, - une exigence croissante de la population afin de disposer des services de qualité, diversifiés et de proximité. La forte concentration des crédits engagés sur ces 2 axes est due notamment au financement de quelques projets très couteux (2 zones d'activités, un dojo intercommunal). La stratégie globale n'a pas été affectée puisque les autres axes de développement ont tous été mis en œuvre. Les axes II, III et IV visant à « développer les richesses du Pays pour une économie prospère » et « offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité » ont d'ailleurs permis de soutenir 31 dossiers, de mobiliser plus d' 1 M€ (20% des crédits engagés) contribuant au développement du Pays.
<u>Axe V – Action n° 8</u> Organiser les services publics et associatifs	Le territoire souhaite améliorer et renforcer son attractivité et cela passe par : - Une qualité de services ruraux équivalents à celles des villes. - Une offre de soins en milieu rural adaptée. - Des équipements de structures d'accueil pour les enfants accessible et de qualité. Pour réaliser cette action, 5 mesures ont été mises en œuvre : - 12 projets engagés. - 822.600 € de subvention régionale. - 14,83% des crédits engagés.	
<u>Axe V – Action n° 9</u> Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs	Le territoire attire des familles ce qui induit des besoins croissants en matière : - D'équipements sportifs bien adaptés et de proximité. - Une animation rurale diversifiée. - D'accueil de la petite enfance - D'accueil périscolaire des enfants. Pour réaliser cette action, 3 mesures ont été mises en œuvre : - 15 projets engagés. - 1.653.900 € de subvention régionale. - 29,83% des crédits engagés.	

II / La mise en œuvre des actions

ACTION 1 : Compléter les outils du développement économique		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 1		Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un incubateur		La Communauté des Communes Giennoises n'a pas souhaité mener cette étude pour le moment, sans abandonner l'idée. Des ateliers-relais existent déjà et des entreprises privées mettent à disposition des locaux.	Ce projet fera l'objet d'une concertation au titre du Contrat régional de Pays 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	0 €	0 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Communauté des Communes Giennoises			
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		1 opération	aucune		
Interactions avec d'autres actions		Action 2			

ACTION 1		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 2 Soutien aux zones d'activité		N°1 : Aménagement de la ZA de la Bosserie Nord à Gien N°2 : Aménagement de la ZA de la Pinade à Briare	2 projets réalisés	Démarche qualité environnementale : assistance à maîtrise d'ouvrage, traitement des cibles environnementales sur la zone, conception du livret d'accueil. N° 1 : 58 hectares viabilisés dont 43 sont cessibles. N° 2 : 13 hectares qui constituent une 1ère tranche. 5 cibles prioritaires traitées : - Energie - Transport et infrastructures - Chantier - Eau - Paysages, cadre de vie et patrimoine naturel.	Le recours à une AMO a permis aux maîtres d'ouvrage d'étudier la faisabilité du projet puis de déterminer les points de vigilance notamment en matière environnementale et économique. Ces 2 projets porté par un EPCI, le recours à une AMO était logique.
Financement	**Contrat de Pays**	N°1 : 571 000 € N° 2 : 571 000 €	N° 1 : 571 000 € N°2 : 454 100 €		
	Autres partenaires		N° 1 : 1 769 000 € N° 2 : 408 327,24 €		
Maîtrise d'ouvrage		EPCI, SEM dans le cadre d'une convention publique d'aménagement avec l'EPCI compétent	N° 1 : SEMDO N° 2 : Communauté de Communes du Canton de Briare		
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		2 opérations	2 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Action 2			

ACTION 2 : Renforcer l'artisanat et le commerce		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 1 : Mise en place d'une ORAC		- Etude préalable à l'ORAC - Soutien aux investissements	Etude réalisée 24 projets d'investissements réalisés	L'étude préalable à la mise en œuvre d'une seconde ORAC sur le Pays du Giennois a été finalisée en décembre 2009. Compte tenu de l'âge des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans, une attention particulière a été apportée au soutien des reprises d'entreprises. L'installation sur zone d'activités, afin de dissocier le local professionnel de la maison en cas de transmission, a été également soutenue. 11 projets concernent des travaux de rénovation, développement de l'activité et acquisition de matériel, 3 des travaux de mise aux normes et 10 des reprises / créations d'entreprises (réouverture du dernier commerce alimentaire, boulangerie, restaurant et menuiserie). Opérations collectives mise en place en partenariats avec les chambres consulaires et les UC : formations, chéquiers d'offres et de conseils.	Cette action a très bien fonctionné car elle était très attendue par les artisans et les commerçants du Pays. On constate que cette action a permis d'améliorer l'outil de travail, de créer et de maintenir des emplois en ces temps de crise économique mais essentiels en termes de services à la population et d'animation des communes. Les montants d'investissements comparés à la 1ère ORAC (2002-2006) sont plus faibles. Le Pays souhaite vivement poursuivre cette opération en sollicitant un financement au titre du 3ème Contrat régional de Pays.
Financement	**Contrat de Pays**	5.400 € 235.600€	5.400 € 235.600€		
	Autres partenaires		Etat (FISAC) Département du Loiret Chambres consulaires		
Maîtrise d'ouvrage		- Syndicat Mixte du Pays du Giennois - Artisans et commerçants	- Syndicat Mixte du Pays du Giennois - Artisans et commerçants		
Partenariats Participation d'acteurs			Chambre de métiers Chambres de Commerce et d'industrie Unions commerciales		
Résultats			1 étude 24 projets		
Interactions avec d'autres actions		Action 1			

ACTION 2		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 2 Acquisition et réhabilitation d'espaces commerciaux		Aménagement de la place du Champs de Foire à Châtillon sur Loire		Opération abandonnée la commune souhaitant se recentrer sur les projets plus « urgents ».	
Financement	**Contrat de Pays**	87.000 €	0 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Commune de Châtillon sur Loire			
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		1 opération	aucune		
Interactions avec d'autres actions		Action 1			

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 2</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 3 : Développement des Points multiservices en milieu rural (PMS)</td><td>- Animation du réseau des PMS en milieu rural

- Développement du réseau PMS en milieu rural</td><td></td><td rowspan="8">Opération abandonnée.

Sur la durée du Contrat de Pays du Giennois, 5 PMS avaient été pressentis. Malgré les contacts pris, entre les commerçants et le Pays, aucun projet n'a pu aboutir.

Le PMS implique l'acquisition du matériel informatique et du mobilier de présentation. Ce matériel est subventionné à hauteur de 80 % mais reste à la charge du commerçant une charge effective de 964 € (chiffres de 2005). A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement (contrat de maintenance informatique, abonnement internet, etc.). Cette charge financière s'avère très lourde pour l'épicier qui bien souvent peine à retirer des bénéfices de son affaire.

Les épiceries de Nevoy, Saint Gondon et Autry-le-Châtel se sont substituées à la fermeture des bureaux de poste sur ces communes, proposant ainsi un point poste ou un relais poste à la population.</td><td rowspan="8">Sur le Pays du Giennois, plusieurs freins émergent :

* Une partie de l'achat du matériel reste à la charge du commerçant mais aussi la maintenance du matériel, les connections…. Il devra répercuter ces coûts sur les utilisateurs.

* Le Conseil Général du Loiret a installé dans la plupart des communes un point internet gratuit à la consultation.

* La fragilité financière des épiceries : cessation d'activité, vente, reprise incertaine,…

* Les surfaces limitées des épiceries.

* La forte attractivité commerciale de Gien (surface alimentaire par habitant surdotée).</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1.000 €

12.000€</td><td>0 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>Syndicat Mixte du Pays du Giennois

Commerçants</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>2 opérations</td><td>aucune</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Action 1</td></tr>
</table>

ACTION 3 : Conforter une agriculture durable		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesures 1 à 3		1 - Soutien aux filières agricoles : élevage, céréales et oléagineux et viticulture 2 - Soutien à la diversification des exploitations 3 - Sécurisation environnementale des exploitations	42 projets réalisés : - 25 en CUMA - 14 en GAEC, EARL ou EURL - 3 en individuels	Les mesures 1 et 2 ont été abondées au Bilan à mi-parcours mais également grâce à l'enveloppe fongible en raison d'une sur-programmation et d'un grand engouement. Cette action a permis de soutenir : - acquisition de matériel dans le cadre des CUMA, avec des normes soucieuses de l'environnement. - acquisition de matériel favorisant l'amélioration du fourrage, des conditions de travail notamment dans les élevages (action introduite lors du BMP et très attendue par la filière). - 3 bâtiments agricoles en bois avec une classe 2. Lors du BMP, les bâtiments d'élevage n'étant plus éligible au titre du Contrat régional, les agriculteurs ont été dirigés vers les CAP filières régionales. Aucun projet agricole n'a bénéficié d'autres subventions que celles du Contrat de Pays. Sécurisation environnementale des exploitations : extinction de cette mesure au BMP qui relève désormais du Plan Végétal Environnement soutenu par l'Etat.	Cette action a connu un vif succès. Elle a contribué à conforter les élevages du Pays du Giennois en favorisant la construction de bâtiment respectant une part bois et l'acquisition de matériel visant à améliorer la qualité de l'alimentation des animaux et les conditions de travail des agriculteurs. On observe que cette action a eu un impact positif sur l'insertion paysagère des bâtiments. Egalement, elle a permis de développer l'autonomie alimentaire et la réduction de la pénibilité du travail dans les exploitations. Sachant que cette action participe au maintien de l'élevage et la valorisation des paysages sur le territoire, le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération. Par contre, la mesure relative au soutien à la viticulture n'a pas été utilisée faute de projets.
Financement	**Contrat de Pays**	360 000 €	412 900 €		
	Autres partenaires		Banques : prêt Agilor		
Maîtrise d'ouvrage		CUMA Agriculteurs individuels GAEC, GIE, GDA	CUMA Agriculteurs individuels		
Partenariats **Participation d'acteurs**			Chambre d'Agriculture du Loiret FD CUMA Banques		
Résultats			42 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Action 1			

ACTION 4 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesures 1 à 2 1- Mise en place de diagnostics individuels de performance auprès des entreprises artisanales (CAPEA) 2- a : Développement des dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées		Mesure 2) a/ Accès à la formation par le soutien à la mobilité et à l'accessibilité aux structures de formation Projet : Achat de matériel informatique et d'un minibus	1 projet réalisé	1 - Inscrit pour mémoire dans la programmation initiale. 2 - L'association a créé 2 emplois (1 chauffeur et 1 coordinatrice). 1 000 déplacements (39.000 kms) en 2007 et 1.778 déplacements (20.210 kms) en 2008. L'association G-Fai gère également le centre de formation dans le cadre d'un Contrat Cap'asso avec le Conseil Régional du Centre et 5 visas (internet, bureautique, langues vivantes, écocitoyenneté et le « 3 en 1 » (lire, écrire, comprendre).	2 – Ce projet a bien fonctionné et a permis de soutenir la formation et l'insertion des populations fragilisées. Ce projet améliore considérablement la qualité de services rendus aux usagers et aux habitants du Pays.
Financement	**Contrat de Pays**	13 600 €	13 600 €		
	Autres partenaires		Caisse d'épargne		
Maîtrise d'ouvrage		Association G-Fai	Association G-Fai (Beaulieu sur Loire)		
Partenariats Participation d'acteurs			Caisse d'épargne Consultation des usagers et des acteurs locaux		
Résultats		1 opération	1 opération		
Interactions avec d'autres actions		Action 1			

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 4</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 2-b Développement de structures d'accueil pour les personnes handicapées et fragilisées</td><td>Construction d'un atelier cuisine à Gien</td><td>1 projet réalisé</td><td rowspan="6">Installé dans des locaux devenus inadaptés à la production de repas, l'association a décidé en 2006, de construire un nouvel atelier répondant à toutes les prescriptions de la législation (superficie du terrain : 3.651 m2 et surface du bâtiment : 514 m2). L'opération respecte la part bois, classe 2. Un audit énergétique a été réalisé mais a débouché sur une solution de chauffage gaz classique.

L'atelier cuisine livre les établissements médico-sociaux du Giennois et fournit les repas aux personnes âgées 7 jours/7 toute l'année, ce qui représente un service à la population particulier au regard des autres sociétés qui ne livrent pas les dimanches et jours fériés. L'atelier produit aujourd'hui 450 repas mais a été dimensionné pour 600. L'objectif est de permettre à des personnes handicapées de réaliser un travail à un rythme et des conditions adaptées et non de suivre une logique de développement commercial.
L'équipe salariée est composée de 21 salariés pour 87 places agréées (emplois confortés).
Le projet a permis le recrutement de 4 personnes en situation de handicap mental ainsi que d'1 moniteur d'atelier diplômé.</td><td rowspan="6">Ce projet a bien fonctionné.

Cet établissement et services d'aide par le travail a une double finalité : faire accéder grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire ou en ateliers protégés. Mais également de permettre aux personnes qui ont manifesté des capacités suffisantes, de quitter le centre et d'accéder au milieu ordinaire de travail.

Ce projet se veut être une vitrine pour essaimer d'autres projets de structures d'accueil des personnes handicapées à taille humaine sur le Pays qui seront proposés au Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>275 000 €</td><td>275 000 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>Association ADAPEI 45</td><td>Association ADAPEI 45</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>Etat
ADEME
Consultation des usagers et des acteurs locaux</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>1 opération</td><td>1 opération</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2"></td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 1 : Protection, sensibilisation et découverte du patrimoine lié à l'eau</td><td>1- Création d'un espace d'observation et de découverte de la faune et de la flore sauvage « étang des Brosses » à Beaulieu sur Loire

2- Mise en valeur des îles de Bonny entre le pont et le Hameau « Les Loups »</td><td>2 projets réalisés</td><td rowspan="6">1- Ce projet s'inscrit dans un but de répondre aux sollicitations croissantes d'observation et de connaissance de la faune sauvage émanant de publics divers tels que les touristes, les associations locales, la population et les écoles.
Un partenariat a été mis en place avec la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et un bagueur collaborateur du Muséum national d'histoire naturel de Paris.

2- Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, gestionnaire du site, a dressé un inventaire. A l'appui d'un diagnostic, il assure le suivi scientifique, met en œuvre le plan de gestion du site et contribue à la bonne réalisation des actions définies par NATURA 2000.
Le projet communal consistait à aménager des aires vertes pour le stationnement, à planter des essences adaptées au milieu, à poser du mobilier urbain pour les aires de repos ainsi que des panneaux de signalisation et d'information.
Un livret d'information est disponible en Office de tourisme. Des visites guidées de cet espace naturel préservé sont également possibles.</td><td rowspan="6">Cette action a très bien fonctionnée.

Elle a offert 2 nouveaux espaces afin de valoriser et de sauvegarder les paysages naturels ainsi que la faune sauvage.

De très nombreux partenariats ont été mis en place.

Cette action participe au développement de l'attrait touristique sur le territoire, aussi le Pays souhaiterait la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 6 700 €

2- 8 600 €</td><td>1- 5 700 €

2- 8 600 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>1 – Parrainages EDF et du Crédit Agricole, Mairie de Beaulieu</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>1- Association Syndicale des Propriétaires et des Chasseurs de Beaulieu sur Loire
2- Commune de Bonny/Loire</td><td>1- Association Syndicale des Propriétaires et des Chasseurs de Beaulieu sur Loire
2- Commune de Bonny/Loire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>1- Asso. des chasseurs de gibiers d'eau 45, FDC 45, OTSI, mairie
2- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, service navigation, agriculteurs, pastoralisme, sociétés de chasse et de pêche</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>2 opérations</td><td>2 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Action 10</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 2 Soutien à l'accueil et aux visites des personnes handicapées</td><td>Achat de matériel spécifique et création, impression de documents favorisant l'accueil et les visites des personnes handicapées</td><td>1 projet réalisé</td><td rowspan="6">L'OTSI a obtenu le label « tourisme et handicap » : 4 catégories d'handicaps. Afin de le renouveler, il a créé des circuits adaptés au handicap moteur, mis en place des pictogrammes afin d'améliorer l'accès et l'information pour le handicap mental, créé des supports DVD et audio-T confortant l'accueil des malentendants, et traduits en braille et gros caractères la documentation de Briare.
Ce projet a permis la création d'un poste à mi-temps et a conforté 2 postes.</td><td rowspan="6">Cette thématique semble être porteuse pour le développement du tourisme sur le Pays, aussi elle fera l'objet d'une concertation dans le cadre de la préparation du contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>9 000 €</td><td>8 700 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>OTSI de Briare</td><td>OTSI de Briare</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>Associations locales : FNATH, APF
Associations nationales : UNAPEI
Commune de Briare</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>1 opération</td><td>1 opération</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Action 10</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 3 Soutien aux aménagements et équipements touristiques</td><td>1- Agrandissement du musée : création d'une grande salle d'accueil, d'un nouvel espace d'exposition et d'une billetterie
2- Construction et aménagement d'une salle de projection, amélioration de la salle des aquariums et de l'accueil des touristes à Briare
3- Réhabilitation et mise en valeur du Jardin de Bambous à Faverelles</td><td>3 projets réalisés</td><td rowspan="8">1 et 2 : Depuis son ouverture en 1996, le Musée des 2 marines et du Pont-Canal a accueilli 90.000 visiteurs. Ses collections se sont substantiellement enrichies avec le dépôt de nouveaux objets et d'espaces d'exposition. Face à une insuffisance de place, la possibilité d'acquérir le bâtiment contigu à la structure s'est offerte au Musée.
Cela a permis d'ouvrir la façade sur la rue, d'où une meilleure visibilité, (amélioration de la signalétique). Ces espaces supplémentaires ont permis la création d'un espace d'accueil (30 m2) et d'un espace d'exposition (150 m2). Ces investissements permettent d'assurer la pérennité et le développement du Musée et de ses activités.
Ce projet permet de renforcer le label « Tourisme et handicap » : handicap mental.
Les partenariats se sont également renforcés avec les bateaux touristiques, le Musée de la mosaïque et des Emaux de Briare, le Musée de la marine de Loire de Châteauneuf/L. et le train touristique de Briare.
Ce projet a permis la transformation de 2 contrats de travail à temps partiel vers des temps pleins.

3- Ce projet a été inscrit lors du BMP. Fondé il y a plus de 15 ans, la société « Ambiance et Bambous » a repris et exploite la bambouseraie de 10 hectares sur la commune de Faverelles. Le site a été ouvert à Pâques 2009 aux visiteurs : Collection unique de plus de 100 bambous sur plusieurs hectares de promenade, labyrinthe en bambous, aire de pique nique (dont une partie couverte), petit musée du bambou, espaces animaliers, jardins à thème (romantique, bucolique, japonisant…..). Ce projet a permis la création de 2 postes.</td><td rowspan="8">Cette action a permis de mobiliser les acteurs pour conforter l'aménagement des sites touristiques du Pays.

Pour rester attractifs, ces sites devront nécessairement offrir des prestations d'accueil de qualité en direction des visiteurs.

Cette action favorise l'attractivité touristique du territoire, aussi le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 55 500 €
2- 25 100 €
3- 10 000 €</td><td>1- 55 500 €
2- 25 100 €
3- 10 000 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>1 et 2 – Département du Loiret et ville de Briare</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>Communes, EPCI, associations, privés</td><td>1 et 2 : Association du Musée des 2 Marines et du Pont Canal
3- SARL Ambiance et Bambous</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>1- CF. texte
2- Bambouseraie d'Anduze-OTSI</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>3 opérations</td><td>3 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Actions 7 & 10</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 5</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 4 Aménagements et équipements d'hébergements de plein air et d'aires de camping cars</td><td>1- Aménagement du camping municipal et d'une aire de camping-cars
2- Aménagement de 2 aires de services et d'accueil pour camping cars
3- Aménagement du camping municipal de Coullons</td><td>3 opérations réalisées</td><td rowspan="6">1- Le camping de Bonny dispose d'un environnement naturel paysager tout à fait adapté au camping dit « à la campagne ». Il se situe dans un contexte touristique fort sur l'itinéraire de La Loire à vélo. Ce projet global de requalification a permis d'offrir un camping de qualité ouvert sur des circuits de randonnée et les espaces ligériens. Il a été mis en conformité afin de permettre l'accessibilité des personnes handicapées.
Le camping est passé de 1 étoile à 2, un meilleur classement grâce aux travaux.

2- La ville de Briare avait constaté le manque d'équipement pour satisfaire la demande en eau et vidanges des camping-cars. Début 2010, une aire de service a été aménagé « Rue des vignes » pour pallier à ce manque. Cette aire est gérée par une borne automatisée permettant le paiement. Afin de poursuivre son offre, la ville a réalisé en continuité du camping « le Martinet » une aire de stationnement dans le but de réduire le stationnement en ville et en bord de Loire. 36 emplacements engazonnés avec voie d'accès, station de vidange, éclairage et borne payant sécurisé à l'entrée du site ont été réalisé. La fréquentation ne cesse d'augmenter grâce aussi à une bonne signalétique mise en place. Les objectifs sont atteints.

3- La commune de Coullons a choisi de rénover le bâtiment et les sanitaires de son camping municipal de 2 étoiles. Les douches ont été rénovées et il a été installé une chaudière à condensation (en remplacement de celle au gaz). La solution solaire ayant été abandonnée car elle ne permet pas de fournir rapidement une grande quantité d'eau chaude. Ces travaux ont permis d'importantes économies d'énergie et visaient à améliorer le confort des usagers du camping.
Ce projet a permis de conforter un emploi de gardien et deux saisonniers d'été.</td><td rowspan="6">Cette action a bien fonctionné.

Elle a contribué à l'amélioration de la qualité et de l'offre d'hébergement de plein-air sur le Pays.

Cependant, le Pays souffre encore d'un manque d'hébergement de qualité pour attirer des touristes toujours plus exigeants.

Cette action participe au développement de l'hébergement touristique de plein-air de qualité sur le territoire, aussi le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 60 000 €
2- 18 700 €
55 800 €
3- 12 400 €</td><td>1- 60 000 €
2- 11 500 €
55 800 €
3- 12 400 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>1- Etat, Département du Loiret, FEADER
2- Département du Loiret</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td></td><td>1- Commune de Bonny sur Loire
2- Commune de Briare
3- Commune de Coullons</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>2- Utilisateurs et associations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>3 opérations</td><td>3 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Actions 8 & 10</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 5</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 5 Développement de la communication du Pays</td><td>1- Création d'un site internet portail du Pays du Giennois
2- Création de documents touristiques et de « kakemonos » (panneaux d'exposition)</td><td>Création d'un site internet portail du Pays du Giennois</td><td rowspan="7">1- Le site internet portail du Pays se veut être un outil fonctionnel au service d'une meilleure communication de notre territoire. Il proposera tous les liens utiles renvoyant vers les partenaires, les structures et autres et diffusera les coordonnées nécessaires.
Ce site sera un outil de communication qui permettra de valoriser le Pays à travers ses communes et promouvoir l'image d'un territoire attractif et dynamique, incitera à la découverte en faisant découvrir toutes les richesses touristiques (musées, sites, la Loire, saveurs du terroir, hébergement et restauration, manifestations,…).
Il sera également proposé en langue anglaise, pour sa partie touristique.
Grâce au groupe de travail, composé d'élus du Pays, du CDT 45 et des 5 OTSI du Pays, le résultat sera proposé en fin d'année 2011.

2- Opération abandonnée.
Cependant, le projet a été réalisé sans financement régional, au vue du coût d'investissement non éligible.</td><td rowspan="7">Cette action a bien fonctionné.

Elle a contribué au développement de la communication du Pays.

Cette action participe au développement de la communication sur le territoire, aussi le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 18 000 €
2- 3 000 €</td><td>1- 7 000 €
2- 0 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>Syndicat Mixte du Pays du Giennois</td><td>Syndicat Mixte du Pays du Giennois</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>CDT du Loiret, 5 OTSI du Pays</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>2 opérations</td><td>1 opération</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Actions 1, 2, 3, 6,7, 8 & 10</td></tr>
</table>

ACTION 6 : Mettre en valeur les villages		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 1 Aménagement des entrées de bourg et des centres bourg		5 projets prévus	10 projets réalisés : Communes de Thou, La Bussière (2 projets), Faverelles, Poilly lez Gien (2 projets), Batilly en Puisaye, Thou, Les Choux et Communauté des Communes Giennoises (route de Bourges en complémentarité avec le projet de la commune de Poilly lez Gien)	2 Opérations abandonnées : Communes d'Ouzoüer sur Trézée, Bonny sur Loire – inscrits au départ. 7 nouveaux projets ont été réalisés sans être inscrits. Les projets ont été réalisés en partenariat avec la DDE (maître d'œuvre), des architectes paysagistes, (maître d'œuvre) et le département du Loiret (propriétaire de la voie). Des réunions publiques d'information ont eu lieu au cours desquelles les habitants des communes concernées ont pu faire état de leurs souhaits quant aux aménagements à réaliser. Ces communes et la Communauté de Communes se sont engagées dans une opération « Cœur de Village », sauf les communes de Faverelles et de Batilly en Puisaye qui comptent moins de 200 habitants. Ce type d'aménagement est donc essentiel pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du Pays. Linéaire de piste cyclable créé : 250 mètres.	Cette action a très bien fonctionné en complémentarité avec des projets d'aménagements des communes, financés par la Région centre au titre de la politique « cœur de village ». La complémentarité entre la politique régionale des « cœurs de village » et le Contrat régional de Pays s'est avérée positive dans la mise en œuvre des projets d'aménagement des communes rurales. Cette action participe au développement des communes sur le territoire, aussi le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	237.800 €	196.600 €		
	Autres partenaires		Etat Département du Loiret		
Maîtrise d'ouvrage		Communes, EPCI	Communes, EPCI		
Partenariats Participation d'acteurs			DDE, Département du Loiret, Architectes, habitants		
Résultats		5 opérations	10 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5 & 10			

ACTION 6	**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**

Nature de l'action : Mesure 2 Aménagement et équipement d'aires de détente		4 projets identifiés 1- Aménagement d'une aire de détente au lieu dit « Terrain des Américains » - Coullons 2- Création d'un jardin public aux abords de l'église - Ouzouer sur Trézée 3- Création d'un jardin public aux abords de la salle polyvalente et de la mairie - Adon 4- Aménagement de la place de la Guinchère - Poilly lez Gien	4 projets réalisés : 2- Commune d'Ouzoüer sur Trézée 3- Commune d'Adon 4- Commune de Poilly lez Gien 5- Commune de Saint Gondon - Aménagement de l'espace du Paturiau : création d'une aire de détente	4 projets identifiés dont 1 abandonné : 1- Commune de Coullons, et 1 nouveau : 5- Saint Gondon. La création d'aires de détente permet d'une part, d'apporter aux habitants, une offre de détente non négligeable et conforte le cadre de vie et la cohésion sociale (attractivité du territoire).	Cette action a très bien fonctionné. Elle a permis de doter les communes de nouveaux espaces de détente et d'aménager des espaces existants de meilleure qualité. Ce type d'aménagement est donc essentiel pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du Pays. Elle a conforté 2 espaces existants et offert 2 nouveaux espaces, l'un à proximité du Canal de Briare et des chemins de randonnées pédestres et l'autre sur le tracé de la Loire à vélo. Cette action participe à élargir l'offre touristique et renforcer l'accueil des populations sur le territoire, aussi le Pays souhaiterait la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 17 000 € 2- 26 400 € 3- 9 400 € 4- 22 500 € **Total : 75.300€**	1- 0 € 2- 54 500 € 3- 9 400 € 4- 6 700 € 5- 21 600 € **Total : 92.200€**		
	Autres partenaires		Etat		
Maîtrise d'ouvrage			2- Ouzouer sur Trézée 3- Adon 4- Poilly lez Gien 5- Saint Gondon		
Partenariats Participation d'acteurs			CAUE 45, Habitants, Architectes,		
Résultats		4 opérations	4 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5 & 10			

ACTION 7 : Valoriser le patrimoine culturel et historique local		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 1 Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural		1 projet	Aucun	Opération abandonnée : Commune de Saint Brisson sur Loire : Restauration et mise en valeur de : anciens puits, chapelle du château, portail de l'église, calvaires et croix, christ du cimetière, pylône du « Colonel Chevreau »	Cette mesure n'a pas permis de financer des projets de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine rural. Les demandes formulées par les collectivités correspondaient à des travaux de restauration pure, des travaux sur des monuments classés ou inscrits, ou des objets religieux (tableaux). Par contre, le plafonnement de la subvention à 3.000€ a été un frein pour les communes, les obligeant à cumuler les projets. Cette thématique sera débattue dans la préparation du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1 -5 000 €	1- 0 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Communes, EPCI			
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		1 opération	aucune		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5,6 & 10			

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 7</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 2
Mise en valeur des sites et monuments</td><td>1 projet prévu

1- Restauration et mise en valeur des remparts</td><td>4 projets réalisés

1- Restauration et mise en valeur des remparts – Bonny sur Loire
2- Mise en valeur du vieux pont de Gien
3- Mise en lumière de l'église – Batilly en Puisaye
4- Restauration de 3 calvaires, des remparts et mise en lumière de l'église- Saint Gondon</td><td rowspan="8">Cette action a permis de valoriser, entre autre, les villages « porte d'entrée » du Pays que sont Saint Gondon et Bonny sur Loire, qui drainent le flux touristique en provenance du Loiret et de la Bourgogne et du Cher.

La restauration des remparts et des calvaires est la suite d'un projet de mise en valeur global des villages de St Gondon et de Bonny sur Loire.

Egalement situé sur l'itinéraire de la « Loire à vélo », la ville de Gien a mis en valeur le vieux pont grâce à un éclairage des arcades et des façades extérieures.

Faisant suite aux travaux de rénovation de son église, la commune de Batilly en Puisaye a souhaité poursuivre l'embellissement du bourg en illuminant son église.

Tous les travaux d'éclairage ont permis un habillage en lumière optimal des monuments, en prenant en compte les aspects techniques, structurels et écologiques (basse consommation).</td><td rowspan="8">Cette action a connu un vif succès. Elle a contribué à la préservation du patrimoine identitaire du Pays.

Compte-tenu de l'importance du patrimoine du Pays, elle sera poursuivie avec l'aide du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 180 000 €</td><td>1- 180 000 €
2-66 000 €
3- 6 600 €
4- 13 500 €
Total : 266.100 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>Etat
Département du Loiret
Fondation du Crédit Agricole
Souscription publique</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td></td><td>1- Bonny sur Loire
2- Gien
3- Batilly en Puisaye
4- Saint Gondon</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>ABF, Habitants, Architectes, bureaux d'études</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>1 opération</td><td>4 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Actions 5, 6 & 10</td></tr>
</table>

ACTION 8 : Organiser les services publics et associatifs		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 1		Etude sur les services à la population	1 étude	1 seul projet inscrit dans cette mesure. Cette action a permis d'établir un diagnostic complet de l'offre et de la demande en matière de service et de valider les orientations stratégiques.	La conduite de cette étude a été suivie par un Comité de Pilotage. Elle a permis de mettre en exergue les carences et les points forts du territoire ainsi que d'engager une réflexion collective autour de la notion de services à la population. Cette démarche a permis de conforter et de porter à connaissance des acteurs un état des lieux de l'offre de services ainsi que l'identification des besoins. Cependant, cette étude n'a pas apporté de plus value au Pays en termes de programmation opérationnelle, ni de nouveaux partenariats.
Financement	**Contrat de Pays**	23 800 €	23 800 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Syndicat Mixte du Pays du Giennois	Syndicat Mixte du Pays du Giennois		
Partenariats Participation d'acteurs			Prestataires de services		
Résultats		1 opération	1 opération		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5, 9 & 10			

ACTION 8		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 2 Renforcement de l'offre de soins en milieu rural		Création d'une maison médicale – 2 phases : 1- acquisition de 2 immeubles et 2- aménagement des locaux. 3- Création d'un établissement d'accueil temporaire pour jeunes autistes	1 projet avec 2 phases	L'acquisition des 2 immeubles (phase 1) a été réalisée en mars 2007. Une étude programmiste en concertation avec le groupe de travail composé des élus et des professionnels de santé a suivi. L'aménagement des bâtiments a commencé en août 2009. La maison médicale regroupe 2 médecins généralistes, 1 podologue, 3 infirmiers et 1 cabinet dentaire. Elle favorise une meilleure coopération au bénéfice des patients, tient compte d'une population vieillissante à mobilité réduite en milieu rural en renforçant la proximité d'une dynamique appropriée aux besoins et élargit la gamme de services en développant de nouvelles pratiques de groupe. 1 audit énergétique a été réalisé. Le bâtiment présente une part bois de classe 2. 3- Inscrit pour mémoire dans la programmation initiale.	Cette action a bien fonctionné. Elle a contribué à l'amélioration de l'offre de santé sur le territoire classé en zone déficitaire par l'URCAM. Ces lieux permettent de regrouper des services déjà existants sur des bassins de vie concernés afin d'offrir de meilleures conditions d'accessibilité et d'usage pour les patients. Les concertations avec les professionnels de santé sont parfois longues et aboutissent difficilement, mais elles constituent une première amorce d'un véritable projet de santé sur le Pays. Compte-tenu de la situation, des projets liés à la santé seront proposés au Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 131 400 € 2- 70 600 €	1- 131 400 € 2- 70 600 €		
	Autres partenaires		Etat Etat-Région (CPER) Département du Loiret		
Maîtrise d'ouvrage		Communes, EPCI	Bonny sur Loire		
Partenariats Participation d'acteurs			Professionnels de santé, URCAM		
Résultats		1 opération avec 2 phases	1 opération avec 2 phases		
Interactions avec d'autres actions		Action 9			

ACTION 8 : Organiser les services publics et associatifs		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 3 Aménagement et équipement de structures d'accueil pour enfants		1- Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles : acquisition de jeux éducatifs et d'équipements spécifiques (mobilier et informatique) 2- Création de locaux périscolaires : 3 projets	6 projets réalisés 1- Mise en place d'un RAM à Gien 2- Création de locaux périscolaires : Communes de Saint Gondon, Nevoy (2) 3- Acquisition de matériel pour la halte garderie Autry le Châtel 4- Construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Gien	1 projet abandonné : Création de locaux périscolaires pour la commune de Beaulieu/Loire. 1- La fréquentation du Relais a été de 1.921 contacts téléphone et rendez-vous en 2007 et de 1.701 en 2008. Entre septembre 2007 et juin 2008, environ 100 enfants ont participé aux activités. En janvier 2011, le Relais d'Assistante Maternelle s'est installé dans les locaux de la crèche à Gien. 2- Saint Gondon : L'opération respecte la part bois classe 2. Le Diagnostic de Performance Energétique a permis de constater une étiquette B sur le bâtiment. Le projet a permis de conforter 2 emplois en CDI et 2 emplois temporaires pendant les vacances scolaires. Nevoy : L'opération respecte la part bois classe 2. Le projet a permis de conforter 1 emploi et de créer un poste d'ATSEM. 3- Le bâtiment construit en 2007, permet d'accueillir la garderie et le CLSH (vacances scolaires printemps, juillet et aout). Les investissements concernaient l'équipement intérieur et extérieur. Pour la garderie, une moyenne de 6 à 10 enfants est accueillie et de 15 à 30 enfants pour le CLSH. 3 emplois confortés et saisonniers. 4- L'opération respecte la part bois classe 2. Un audit énergétique a été réalisé. Le projet a permis de conforter 26 emplois. Le pôle « petite enfance » permet d'accueillir 80 enfants de 10 semaines à 3 ans.	Cette action a permis de soutenir 3 dossiers inscrits au début du Contrat et 3 nouveaux dossiers. Elle a connu un vif succès et a contribué à améliorer les structures d'accueil pour les enfants (préconisées dans l'étude sur les Services à la population). Cette thématique sera débattue dans la préparation du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 12.000 € 2- 213.000 €	1- 5 300 € 2- 58 500 € 125 300 € 3- 3 000 € 4- 83 400 € Total : 275.500 €		
	Autres partenaires		Etat (DGE) CAF Asso. Familles rurales		
Maîtrise d'ouvrage		Communes, EPCI	1 et 4- Communauté des Communes Giennoises 2 et 3- Communes		
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		4 opérations	6 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Action 9			

ACTION 8		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 4 Soutien aux services de transport intra-pays		Acquisition et aménagement intérieur d'un véhicule	1 projet réalisé	Ce nouveau service a eu un impact positif sur le bien-être des personnes âgées à mobilité réduite et leur a permis de réaliser des démarches qui leur étaient difficilement accessible auparavant. Une nouvelle activité s'est développée en collaboration avec la commune de Nevoy : la livraison de repas à domicile en liaison chaude (fabriqués par la cantine de l'école). Cette opération a permis de consolider l'activité de l'épicerie, et de conforter 1 emploi.	Cette action a permis de soutenir le seul dossier identifié avant la signature du Contrat.
Financement	**Contrat de Pays**	4 700 €	4 700 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Privés, communes, EPCI	EURL Le P'tit Marché (Nevoy)		
Partenariats Participation d'acteurs			Commune de Nevoy		
Résultats		1 opération	1 opération		
Interactions avec d'autres actions		Actions 1 & 2			

ACTION 8 :		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 5 Création et aménagement de structures d'hébergement pour les populations spécifiques		2 projets Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	2 projets réalisés : Briare et Gien. Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	Projets inscrits lors du Bilan à mi-parcours. Ces 2 opérations ont été réalisées fin 2007, en conformité avec le Schéma Départemental du Loiret. Les investissements ont permis l'individualisation des équipements et la configuration de l'aire d'accueil offrent des conditions de vie agréables en favorisant l'intimité des familles. L'accès des sanitaires est adapté aux personnes à mobilité réduite. L'aire de Briare possède 12 emplacements pour 24 caravanes. La gestion du site a été confiée à une société de gestion (1/2 poste conforté). L'aire de Gien possède 12 emplacements pour 24 caravanes. Le projet a permis de créer 1 emploi.	Cette action a très bien fonctionné. Ces équipements ont participé à l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des populations spécifiques.
Financement	**Contrat de Pays**	400 000 €	316 600 €		
	Autres partenaires		Etat Département du Loiret CAF		
Maîtrise d'ouvrage		EPCI	Communauté de Commune du Canton de Briare Communauté des Communes Giennoises		
Partenariats Participation d'acteurs			Association des Gens du voyage DDE, EPCI		
Résultats		2 opérations	2 opérations		
Interactions avec d'autres actions					

ACTION 9 : Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs		**Prévu**	**Réalisé**	**Commentaires**	**Enseignements**
Nature de l'action : Mesure 1 Aménagement d'équipements socioculturels		1- Réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale 2- Achat de matériel pour la bibliothèque municipale 3- Réhabilitation d'un bâtiment pour l'extension de la bibliothèque municipale et acquisition de matériel informatique. 4- Acquisition de mobilier, de jeux et d'équipements spécifiques pour la bibliothèque – ludothèque municipale et travaux de mise aux normes électriques.	4 projets réalisés	Sur les 4 projets réalisés, seul le projet de la bibliothèque de Beaulieu était inscrit à la signature du Contrat. Tous les dossiers ont tous été réalisés après le BMP. Les bâtiments des bibliothèques nécessitaient une réorganisation fonctionnelle et de la mise aux normes. 1 et 2- un emploi conforté 3- la commune a également proposé un espace multimédia (médiathèque). 4- la commune a également proposé un espace ludothèque. Le site est géré par des bénévoles et 2 nouveaux contrats CAE-CUI.	Cette action a très bien fonctionné. Elle a contribué à la démocratisation de l'accès à la culture sur le Pays. Ces projets améliorent considérablement la qualité de services rendus aux usagers et aux habitants du Pays. Cette thématique sera débattue dans la préparation du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 28 000 € 2- 6 200 € 3- 37 100 € 4- 10 300 €	1- 28 000 € 2- 6 200 € 3- 37 100 € 4- 10 300 €		
	Autres partenaires		Etat Département du Loiret Réserve parlementaire CAF		
Maîtrise d'ouvrage			1 et 2- Beaulieu sur Loire 3- La Bussière 4- Coullons		
Partenariats Participation d'acteurs			Associations de lecture, usagers, écoles		
Résultats		4 opérations	4 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Actions 7 & 8			

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 9</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 2
Soutien au secteur associatif</td><td>1- Construction d'une maison des associations à Nevoy
2- Réhabilitation et aménagement de locaux associatifs (salle d'animation et salle informatique)
3- Construction d'une maison des associations
4- Réhabilitation du hall d'accueil de la salle des fêtes « Marcel Legras » et achat de mobilier pour la maison des associations
5- Construction d'une salle d'animation communale</td><td>4 projets réalisés</td><td rowspan="7">1 projet abandonné : Construction d'une maison des associations à Nevoy.

Les dossiers ont tous été réalisés après le BMP.

2 projets inscrits lors du BMP :

2- Réhabilitation et aménagement de locaux associatifs à Beaulieu sur Loire
3- Construction d'une maison des associations à Autry le Châtel

2 projets non-inscrits :

4- Réhabilitation du hall d'accueil de la salle des fêtes « Marcel Legras » et achat de mobilier pour la maison des associations à Autry le Châtel
5- Construction d'une salle d'animation communale à Feins en Gâtinais
----
2- Un emploi conforté. Nombreux partenariats : usagers, clubs, Association Familles rurales du Loiret. Utilisés par 2 associations.

3- Le bâtiment présente une part Bois de classe 2. Utilisée par 3 associations.

4- La salle accueille environ 15 associations, les écoles de la commune, et quelques associations extérieures à la commune pour des manifestations devant se réaliser sur la commune. Sa rénovation a permis d'optimiser l'accueil et les conditions d'utilisation.

5- La salle a permis à la commune de se doter d'un Comité des fêtes. 1 emploi conforté.</td><td rowspan="7">Cette action a connu un vif succès.

Elle a contribué à la modernisation et à la création de salles associatives.

Les salles d'animation, associative et salles des fêtes participent incontestablement à l'animation des communes rurales et renforcent le lien social.

Il est bien dommage que ces projets considérés comme « peu structurants », soient inéligibles au titre du Contrat de 3ème génération alors qu'ils sont essentiels à la vie en milieu rural.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 52 500 €
2- 30 800 €
3- 52 500 €
4- 13 400 €
5- 52 500 €
Total : 201.700€</td><td>1- 0 €
2- 30 800 €
3- 52 500 €
4- 13 400 €
5- 52 500 €
Total : 149.200€</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>Etat
Département du Loiret</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td>Communes, EPCI</td><td>2- Beaulieu sur Loire
3 et 4- Autry le Châtel
5- Feins en Gâtinais</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>Cf. texte ci contre</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>5 opérations</td><td>4 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Action 8</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">ACTION 9</th><th>Prévu</th><th>Réalisé</th><th>Commentaires</th><th>Enseignements</th></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'action : Mesure 3 Aménagement de structures sportives
a/ Equipements sportifs</td><td>1- Réhabilitation de la piste d'athlétisme
2- Construction d'un dojo à Gien
3- Création d'une aire sportive multi-activités à la Forcinerie
4- Création d'une aire multisports à Saint Gondon
5 et 6- Création d'une aire multi-activités
7- Construction d'une salle de tennis de table</td><td>6 projets réalisés</td><td rowspan="6"><u>1 projet abandonné :</u> Construction d'une salle de tennis de table à Ouzouer sur Trézée.

<u>2 projets sur 4 inscrits réalisés avant le BMP :</u>
- Construction d'un dojo à Gien
- Réhabilitation de la piste d'athlétisme à Gien

<u>2 projets non-inscrits :</u>
- Création d'une aire multi-activités à Boismorand
- Création d'une aire multi-activités à Beaulieu sur Loire

1- Cette piste offre un support de prestige pour les compétitions. Plus de 2500 personnes utilisent cet équipement dont l'éclairage homologué permet une utilisation nocturne.

2- Cet établissement compte 350 licenciés. L'opération respecte la part bois, classe 3. Le projet a permis de créer un emploi de secrétaire.

3- Le site accueille un stade de foot avec vestiaire homologué pour une nouvelle entente avec le village de Poilly, mais également un boulodrome et un espace naturel de détente.

4- Cet équipement est utilisé par 7 sections sportives et les scolaires et a permis de créer des postes d'encadrement sportif. Le bâtiment respect une part Bois classe 2.

5 et 6- Les 2 projets permettent aux jeunes de se divertirent en toute sécurité. La structure présente 5 sports collectifs et est protégée par une palissade.</td><td rowspan="6">L'action a très bien fonctionné et a connu un vif succès.

Elle a contribué à la modernisation des équipements sportifs du Pays.

Ces lieux favorisent l'accès à tous à la pratique sportive et de loisirs.

Le projet abandonné l'a été pour des questions d'ordre budgétaire.

On peut noter que les projets sportifs engagés ont été soutenus par le mouvement sportif : ligues, fédérations et clubs.

Des projets sportifs seront proposés lors du Contrat de 3ème génération.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Financement</td><td>Contrat de Pays</td><td>1- 160 000 €
2- 800 000 €
3- 128 600 €
4- 350 000 €
5- 20 100 €
6- 23 000 €
Total : 1.481.700 €</td><td>1- 160 000 €
2- 800 000 €
3- 128 600 €
4- 233 900 €
5- 20 100 €
6- 23 000 €
Total : 1.365.600 €</td></tr>
<tr><td>Autres partenaires</td><td></td><td>Etat
Département du Loiret
Ligue de Football
CC Giennoises
Centre National pour le Développement du Sport
EDF</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maîtrise d'ouvrage</td><td></td><td>1- Gien
2 et 4- Communauté des Communes Giennoises
3- Saint Gondon
5- Boismorand
6- Beaulieu sur Loire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Partenariats Participation d'acteurs</td><td></td><td>Commissions de travail élus
Usagers</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résultats</td><td>7 opérations</td><td>6 opérations</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interactions avec d'autres actions</td><td colspan="2">Action 8</td></tr>
</table>

ACTION 9		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 3 Aménagement de structures sportives b/ Espaces de loisirs et aires de jeux		Aménagement d'un espace de loisirs	1 projet réalisé	Le projet a été réalisé après le BMP. Aménagement d'un espace de loisirs entre les ponts « Legendre » et « aux sœurs » - Bord de la Cheuille. Ce projet d'aménagement, site d'accueil des promeneurs, des manifestations festives, situé sur l'itinéraire « Loire à vélo » a été traité dans le respect de la simplicité d'un espace naturel s'ouvrant sur les vestiges historiques de la communes. Les conditions de stationnement ont été améliorées, les flux de circulation ont été adoucis de manière à apporter confort et loisirs avec des aires des repos aménagés et des sanitaires.	Le seul projet inscrit a été engagé. Il a offert un nouvel espace de détente et de loisirs sur les bords de la rivière « La Cheuille ». Cette action participe au développement du tourisme de loisirs et à l'accueil des habitants, aussi le Pays souhaiterait la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	30 000 €	57 700 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		Communes, EPCI	Bonny sur Loire		
Partenariats Participation d'acteurs			ABF, CAUE 45, Architecte DPLG		
Résultats		1 opération	1 opération		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5, 6 & 10			

ACTION 10 : Améliorer l'attractivité touristique du territoire		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 1 Développement des itinéraires touristiques pédestres et cyclotouristes a/ Itinéraires pédestres		Achat de passerelles à Bonny sur Loire, à Briare (n°1) et à Poilly lez Gien (n°2)	1 réalisé	<u>1 projet abandonné</u> : Acquisition d'un pont en bois sur la rivière Notre heure par la commune de Poilly lez Gien. <u>1 projet inscrit réalisé après le BMP :</u> - Achat d'une passerelle pour le sentier « le gué des Loups » à Bonny sur Loire et réfection de la passerelle du « Baraban » à Briare. Les promeneurs peuvent accéder grâce au sentier pédestre aux bords de la Loire à Bonny sur Loire et ainsi effectuer une boucle jusqu'aux îles de Bonny. La passerelle de Briare permet également une continuité du cheminement mais également de le sécuriser en cas de crue.	Elle a contribué à améliorer et à développer les itinéraires touristiques de randonnées pédestres. Cette action participe au développement du tourisme aussi le Pays souhaiterait la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 36 000 € 2- 10 000 €	1- 27 900 € 2- 0 €		
	Autres partenaires		Etablissement public Loire Département du Loiret		
Maîtrise d'ouvrage		Associations, communes, EPCI	1- Syndicat pour l'Aménagement des Bords de Loire		
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		2 opérations	1 opération		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5 & 7			

ACTION 10		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 1 Développement des itinéraires touristiques pédestres et cyclotouristes b/ Itinéraires cyclables		1- Création d'un document proposant des itinéraires cyclotouristiques à l'échelle du Pays 2- Soutien aux aménagements connexes sur les itinéraires cyclables liés à la Loire à Vélo	Aucun projet réalisé.	2 Opérations abandonnées. Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a abandonné son projet lors du BMP pour la raison suivante : - le CDT du Loiret a édité 2 documents retraçant les itinéraires de randonnes cyclables : Loire à Vélo et les boucles des Pays. Il n'a pas été souhaité faire de doublon. Concernant le second projet proposé, les communes sont en attente de la mise en service de l'itinéraire « Loire à vélo » prévu pour le printemps 2011, afin de prévoir les aménagements connexes à cet itinéraire.	Cette action n'a pas permis de mobiliser les collectivités du Pays. Cette thématique semble néanmoins porteuse pour le développement du tourisme vert sur le Pays, aussi elle sera l'objet d'une concertation dans la préparation du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 0 € 2- 49 100 €	1- 0 € 2- 0 €		
	Autres partenaires				
Maîtrise d'ouvrage		1- Syndicat Mixte du Pays du Giennois 2- Communes du Pays du Giennois - Privés			
Partenariats Participation d'acteurs					
Résultats		2 opérations	Aucune opération		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5 & 7			

ACTION 10		Prévu	Réalisé	Commentaires	Enseignements
Nature de l'action : Mesure 2 Modernisation des équipements portuaires liés aux canaux des ports de Briare et de Châtillon sur Loire		2 projets 1- Modernisation des équipements portuaires liés aux canaux des ports de Briare – Phase 1 2- Phase 2 3- Modernisation des équipements portuaires liés aux canaux des ports de Châtillon sur Loire	2 projets réalisés dont 1 conçu en 2 phases	La première phase du Port de Plaisance de Briare a été réalisée avant le BMP. Le projet de Châtillon sur Loire a été inscrit lors du BMP. Cette action a permis : - d'augmenter les capacités d'accueil 145 anneaux (Briare au lieu de 45). - de préserver l'environnement grâce à l'obtention du pavillon bleu européen en 2010 à Briare. - d'accueillir les touristes à vélo qui utilise le tracé « Loire à vélo » (installation d'arceaux). - de conforter des emplois (2 à Châtillon et 2 à Briare) et d'en créer (5 à Châtillon et 2 à Briare) avec l'arrivée de nouveaux services : loueurs de bateaux, laverie, réparations de bateaux, magasins de matériel et d'accastillage. - d'améliorer l'accessibilité des pontons et donc des bateaux aux personnes à mobilité réduite.	L'action a très bien fonctionnée. Elle a contribué à moderniser les équipements des 2 ports de plaisance du Pays. L'aménagement des haltes nautiques s'inscrit dans une politique d'accueil des plaisanciers fréquentant les canaux, en tant que maillon essentiel assurant la liaison fluviale entre le nord et le sud de la France. Cette action participe au développement touristique du Pays, aussi le Pays souhaite la poursuivre au titre du Contrat de 3ème génération.
Financement	**Contrat de Pays**	1- 105 000 € 2- 75 700 € 3- 87 000 €	1- 105 000 € 2- 75 700 € 3- 154 200 €		
	Autres partenaires		Département du Loiret VNF		
Maîtrise d'ouvrage			1 et 2- Briare 3- Châtillon sur Loire		
Partenariats Participation d'acteurs			Département du Loiret VNF CCI du Loiret Lyonnaise des eaux Usagers		
Résultats		2 opérations	2 opérations		
Interactions avec d'autres actions		Actions 5, 6, 7 & 8			

III / L'impact des actions sur le territoire

Le second Contrat de Pays est ici analysé à travers les représentations que les acteurs ont de l'impact du Contrat de Pays. Il s'agit de prendre en compte les ressentis de chaque membre du Syndicat mixte et du Conseil de développement ; étant entendu que le ressenti dépend de l'information, du statut, de l'implication de chacun dans le projet de territoire.

Grille d'appréciation

Dans quelle mesure le programme d'actions du pays a-t-il contribué à la réalisation de ces objectifs ?

Objectifs de niveau 2

Objectif 1 : Développer les richesses du pays pour une économie prospère	3,5
Objectif 2 : Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité	3
Objectif 3 : Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays	2,75

Objectifs de niveau 3

Axe 1 : Accompagner le développement économique	3,5
Axe 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi	2,5
Axe 3 : Dynamiser le développement touristique	2
Axe 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues	3,5
Axe 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population	4
Axe 6 : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles	0
Axe 7 : Développer les relations avec l'extérieur	3
Axe 8 : Développer les supports et outils de communication	0

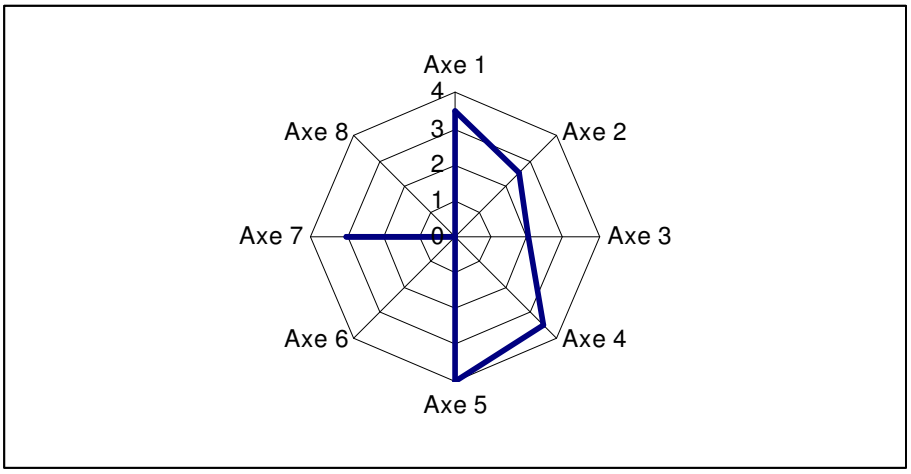

Synthèse des avancées et des difficultés

Axe 1 : Accompagner le développement économique

Action 1 : Compléter les outils du développement économique

- Avancées positives

  2 projets de ZA soutenus afin de développer l'économie locale.
  Recours à un AMO afin de cibler les points de vigilance.
  Démarche fédératrice pour le territoire.

- Difficultés rencontrées

  La démarche de qualité environnementale a ralenti le lancement des 2 projets.

Action 2 : Renforcer l'artisanat et le commerce

- Avancées positives

24 projets soutenus sur 6 mois d'engagement dans le cadre de l'ORAC (sept. 2010 à janvier 2011).

Cette action a permis de soutenir essentiellement les petites entreprises et de maintenir ou de conforter des emplois.

- Difficultés rencontrées

Collectivité contrainte de déprogrammer leur projet pour des raisons budgétaires.

PMS : surfaces limitées des épiceries, coûts restants à la charge du commerçant, fragilité financière de ces commerces.

Action 3 : Conforter une agriculture durable

- Avancées positives

42 projets soutenus pour développer l'agriculture.

Soutien aux filières : 22 projets en filière élevage, 14 projets en filière « céréales & oléagineux », dont 4 bâtiments et 38 matériels.

Diversification des exploitations : 6 projets.

Valorisation des circuits courts de vente.

- Difficultés rencontrées

Une dotation qui s'est révélée insuffisante aux regards des besoins importants des éleveurs du Pays.

Axe 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi

Action 4 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active

- Avancées positives

2 projets ayant permis de soutenir la formation et l'insertion des populations fragilisées.

- Difficultés rencontrées

Présentation de projets avec un montant d'investissements trop faible pour être éligible et acquisition de matériels d'occasions car les structures n'ont que peu de moyens financiers.

Axe 3 : Dynamiser le développement touristique

Action 5 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique

- Avancées positives

10 projets qui répondent aux besoins identifiés sur le territoire tant en matière d'équipements que de communication.

- Difficultés rencontrées

Présentation de projets avec un montant d'investissements trop faible pour être éligible et acquisition de matériels d'occasions car les structures n'ont que peu de moyens financiers.

Axe 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues

Action 6 : Mettre en valeur les villages

- Avancées positives

14 projets ont été réalisés dont 10 pour les aménagements des villages et 4 pour des aires de détente.

Cette action a permis de doter les villes et les villages d'aménagements de centre ville et de centre bourgs de qualité qui facilite l'accès aux services publics et aux commerces, mais également de se doter de nouveaux espaces de détente et d'aménager des espaces existants de meilleure qualité.

Complémentarité avec la politique des « cœurs de villages ».

- Difficultés rencontrées

  Présentation de projets concernant uniquement des aspects sécuritaires, non éligibles sans un traitement qualitatif de l'espace.

Action 7 : Valoriser le patrimoine culturel et historique local

- Avancées positives

  4 projets soutenus sur un identifié.
  2 opérations emblématiques de mise en valeur de monuments sur le Pays : Vieux pont de Gien et Remparts de Bonny sur Loire.
  Cette action a permis de mettre en valeur les richesses patrimoniales du Pays.

- Difficultés rencontrées

  Les demandes formulées par les collectivités correspondaient à des travaux de restauration pure, des travaux sur des monuments classés ou inscrits, ou des objets religieux (tableaux).
  Le plafonnement de la subvention à 3.000€ a été un frein pour les communes, les obligeant à cumuler les projets.

Axe 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population

Action 8 : Organiser les services publics et associatifs

- Avancées positives

  11 projets soutenus de services à la population dans les domaines de la santé, de la petite enfance et des personnes âgées et spécifiques.
  Plusieurs équipements majeurs ont pu se réaliser : Maison médicale à Bonny sur Loire, Structure multi-accueil petite enfance à Gien, création de 2 T.G.V. à Briare et à Gien.
  Le Contrat a permis d'améliorer l'offre de soins sur le Pays.

- Difficultés rencontrées

  Une étude des services à la population qui n'a pas apporté de plus value au Pays.
  Des projets structurants très onéreux pour les collectivités locales, ce qui limite nécessairement le nombre.
  Des contraintes techniques et financières difficiles à maîtriser pour mener ces grands projets dans les délais du Contrat Régional de Pays.

Action 9 : Développer les équipements sociaux, culturels, associatifs et sportifs

- Avancées positives

  15 projets soutenus qui répondent aux besoins identifiés sur le territoire tant en matière d'équipements de loisirs, culturels que sportifs.
  Plusieurs équipements majeurs ont pu se réaliser : 4 aménagements de bibliothèque, un dojo à Gien, aménagement d'un espace de loisirs à Bonny sur Loire.

- Difficultés rencontrées

  Des projets structurants très onéreux pour les collectivités locales, ce qui limite nécessairement le nombre.
  Des conditions régionales parfois contraignantes pour des collectivités en milieu rural.
  Des contraintes techniques et financières difficiles à maîtriser pour mener ces grands projets dans les délais du Contrat Régional de Pays.

Axe 7 : Développer les relations avec l'extérieur

Actions 10 : Améliorer l'attractivité touristique du territoire

- Avancées positives

  2 projets soutenus pour développer l'offre et l'attractivité touristique des ports du Pays.

- Difficultés rencontrées

  Des collectivités locales soumises à des contraintes budgétaires fortes qui entrainent des délais courts de réalisation.